



Assemblée générale

UN LIBRARY

PROVISOIRE

A/42/PV.11

30 septembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 11e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 24 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
puis : Mme ASTORGA GADEA (Nicaragua)  
(Vice-Présidente)  
puis : M. WIJewardane (Sri Lanka)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclaration de :

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)  
M. Junejo (Pakistan)  
M. Andreotti (Italie)  
M. Al-Sabah (Koweït)  
M. Goung (Birmanie)  
M. Abu Hassan (Malaisie)  
M. Barre (Somalie)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Le Prince HASSAN BIN TALAL (Jordanie) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom de ma délégation, nos plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance la plus profonde à votre distingué prédécesseur, S. E. M. Humayun Choudhury, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé la dernière session au travers d'une phase difficile.

Qu'il me soit également permis d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son attachement à la paix et ses efforts continus pour la promouvoir. Ces efforts, soutenus par le Conseil de sécurité, touchent de près la région à laquelle j'appartiens. En dépit de certains échecs, nous continuons de croire fermement que les Nations Unies et le Secrétaire général restent un facteur décisif dans le processus d'établissement et de maintien de la paix.

Nombreux sont ceux qui pensent que la force de dissuasion nucléaire a sauvé l'humanité d'une guerre mondiale au cours des quatre dernières décennies. Il se peut que ce qu'il est convenu d'appeler "l'équilibre de la terreur" ait joué du point de vue militaire un rôle stratégique, mais il nie notre sens commun de l'humanité et demeure vide de tout contenu éthique.

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

Par ailleurs, rares sont ceux qui se rendent compte que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, plus de 150 conflits armés ont eu lieu dans pratiquement tous les points du globe - conflits qui ont coûté la vie à plus de 20 millions de personnes depuis 1945, pour la plupart d'innocentes victimes des jeux des puissances et de l'inhumanité de l'homme envers son prochain. A l'heure actuelle, quelque 40 conflits armés (guerres civiles ou internationales) font rage.

La région de l'Est de la Méditerranée dont je viens, présente les trois types de conflits armés qui ont, de tout temps, déchiré l'histoire de l'humanité.

Le premier se caractérise par des tensions internes et une violence armée. Le Liban en est un exemple tragique. Si durant la première guerre mondiale, la proportion des pertes civiles était seulement de 5 %, le conflit libanais, lui, a coûté la vie à 95 % de la population civile. Nous portons leur deuil et les regrettons d'autant plus que la tragédie du Liban est exacerbée par ceux qui, de l'extérieur, perpétuent le conflit par procuration car ils trouvent leur intérêt dans la prolongation de la guerre et dans le démembrement du Liban.

Le second type de conflit armé est celui au cours duquel le sang est versé parce qu'un Etat, pour exporter sa révolution, a recours à la guerre. Le conflit Iran-Iraq en est un exemple. Nous déplorons qu'il soit fait appel à la religion pour parvenir à des fins politiques. Cette guerre qui, depuis plus de sept ans, a déjà ravagé deux nations musulmanes, s'étend maintenant à toute la région du Golfe. C'est une menace, non seulement pour la région, mais aussi pour la paix mondiale. La Jordanie soutient sans réserve la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité qui demande l'imposition d'un cessez-le-feu et le retrait de toutes les forces en présence dans les limites internationalement reconnues pour mettre ainsi fin à une guerre absurde qui a déjà coûté des centaines de milliers de vies humaines dont celles d'enfants transformés en soldats. Cette guerre ne doit pas être internationalisée par procuration. Les grandes puissances qui ont un rôle décisif au sein du Conseil de sécurité doivent assumer pleinement leur responsabilité en vue d'instaurer la paix.

Le troisième type de conflit armé suit le modèle du conflit colonial classique : un territoire est occupé de force à des fins d'exploitation et d'annexion. Le conflit israélo-arabe en est un exemple parfait. Au cours des deux dernières décennies, l'agression israélienne dans les territoires occupés de la Rive occidentale s'est poursuivie sans relâche. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent des bases adéquates qui permettraient

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

d'établir la paix dans la région. La Jordanie n'a reculé devant aucun effort pour promouvoir la paix par la convocation d'une conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies, pour amorcer le processus complexe qui devrait mener à la paix et auquel toutes les parties concernées ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient participer.

Il a été dit que si la guerre naît d'abord dans l'esprit des hommes, c'est dans leur esprit que les défenses de la paix doivent être érigées. Le temps est venu, pour nous tous, d'adapter nos façons de penser aux réalités contemporaines et de reconnaître que tous nos efforts en vue de la promotion du bien-être humain seront vains si l'on ne parvient pas à une paix juste et durable. Dix-sept années se sont écoulées depuis la Déclaration de Balfour, presque 40 depuis la division de la Palestine et 20 depuis l'occupation par Israël de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan. Je représente personnellement la quatrième génération de ma famille qui a eu l'honneur de mener la grande révolution arabe à l'indépendance et celui d'assurer la prospérité de la nation arabe. La question palestinienne pour laquelle mon grand-père a donné sa vie et qui, depuis des décennies, demeure la préoccupation essentielle de la famille Hashémite, n'est toujours pas résolue. Loin d'atténuer les blessures, le temps les a rendues plus vives encore. Toute une génération de Palestiniens est née et a été élevée dans des camps de réfugiés. Ils ne connaissent que la misère, l'horreur et la mort. Il est grand temps que la conscience du monde se révolte et prenne la décision d'agir pour que soit enfin résolue la question palestinienne, y compris celle du droit de ce peuple à une patrie en territoire palestinien.

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

Les Nations Unies insistent, à juste titre, sur la coopération régionale. Pour notre part, dans notre région du monde, nous recherchons cette coopération. La Ligue arabe a été établie à cette fin. Et si, au fil des ans, sa structure s'est affaiblie, ce n'est pas simplement en raison de différends et de conflits internes, c'est aussi en raison d'influences et d'ingérences extérieures. En ce qui nous concerne, la coopération au niveau régional est un élément fondamental constitutif du multilatéralisme - multilatéralisme dont nous assistons, depuis quelques années, à la disparition progressive. De plus en plus, les nations, et plus spécialement les grandes puissances, n'envisagent qu'une approche bilatérale. A notre avis, ce changement est dû à la poursuite, à court terme, des intérêts particuliers d'une nation donnée, plutôt qu'à une faiblesse inhérente au multilatéralisme qui doit, nécessairement, demeurer la pierre angulaire de notre monde interdépendant.

Le bilatéralisme, bien sûr, permet aux grandes puissances de promouvoir leurs objectifs politiques au détriment de l'ordre régional. La politique de maintien et de compartimentation qu'elles ont menée dans notre région leur a permis de temporiser à leur avantage et, de ce fait, de perpétuer des situations qui sont en elles-mêmes très peu saines. Le maintien d'un statu quo n'est pas un pas en avant dans le sens de la résolution d'un problème. Le plus souvent, cette attitude ne fait qu'aggraver la situation. Au Moyen-Orient, par exemple, au lieu d'un progrès tangible vers la paix, le temps ainsi perdu a servi à donner force à ces acteurs hors-Etats dont les activités ne peuvent qu'entraver le progrès. C'est le cas des terroristes et de tous ceux pour lesquels un état d'insécurité, de tensions sociales et de bouleversements politiques sont une source de profits. Le statu quo, qui prévaut depuis les années 60 dans la région, devient également une source de dissensions et de conflits entre les minorités ethniques qui encouragent une politique consistant à diviser pour régner, ce qui ne peut que nuire aux intérêts à long terme de notre région.

Si j'ai beaucoup insisté, au début de mon intervention, sur la question des conflits, c'est parce que notre principale préoccupation est l'établissement de la paix dans notre région et que nous savons que l'insécurité, où qu'elle règne, est une menace pour tous. Nous sommes pleinement conscients de l'importance que revêtent la stabilité économique et l'harmonie sociale pour le bien-être de l'homme. Nous nous félicitons donc des résultats de la septième Conférence des

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) qui, malgré les prévisions, ont été plutôt positifs. Il ne fait aucun doute que les problèmes inhérents à l'ordre économique mondial actuel et, en premier lieu, celui de la dette exigent une réponse urgente. Le problème de la dette, tel un fléau, se propage et fait des victimes parmi les pays en développement. Il est temps que nous nous rendions compte, au niveau international, qu'il n'existe pas de panacée et que les palliatifs ne seront d'aucun secours. Nul ne peut nourrir l'illusion que ce problème soit réservé aux pays du Sud. La coopération internationale, cimentée par la compréhension mutuelle et la reconnaissance de l'interdépendance, est primordiale si nous voulons trouver des solutions appropriées et efficaces. De plus en plus, les revenus des pays en développement ne servent qu'au paiement des intérêts. Il existe des mouvements de fonds du Sud vers le Nord. De toute évidence, il y a là une anomalie. Le problème n'est pas seulement d'ordre politique ou économique; c'est une offense à l'humanité quand les pauvres sont condamnés à s'enfoncer dans la misère et quand les riches ne font que s'enrichir. Lors de mon intervention devant la septième CNUCED, j'ai proposé la création d'une commission mixte composée de personnalités éminentes de réputation internationale, afin de réévaluer le système économique international face aux immenses défis qui se présentent aujourd'hui. Un tel organisme devrait préparer, dans un esprit d'indépendance et d'impartialité, un rapport détaillé sur les grands problèmes économiques qui entravent la coopération internationale et proposer de nouvelles approches aux problèmes économiques et financiers mondiaux.

Nous avons résolument suivi une politique de modération en Jordanie et notre politique étrangère est également restée ferme. La position de la Jordanie sur les questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée est bien connue. Nous condamnons fermement la politique d'apartheid; nous déplorons l'occupation étrangère et nous appuyons des solutions pacifiques aux problèmes qui sont depuis longtemps à l'origine de conflits en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Si je ne me suis pas attardé sur ces questions, c'est par souci d'épargner votre temps et non par manque d'intérêt ou faute d'enthousiasme de ma part.

Il a été dit que la plus importante leçon de l'histoire est que les hommes ne savent justement pas en tirer de leçons. La nature des problèmes internationaux contemporains est cependant telle qu'elle exige un changement radical de pensée et

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

d'attitude de la part de l'ensemble de l'humanité. Malgré des progrès scientifiques et techniques spectaculaires, l'humanité est incapable de résoudre les problèmes de la pauvreté et du développement. L'ironie du sort a voulu que récemment, alors que la famine sévissait sur un continent, des montagnes de blé, de viande et de beurre causaient de sérieux problèmes de stockage sur un autre. La pénurie et l'abondance ne peuvent coexister sans révolter la conscience humaine. Le dilemme de notre époque est que la sagesse humaine ne soit pas allée de pair avec le progrès et que l'homme n'ait pas appris à devenir plus humain.

Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

Nulle déclaration devant cette assemblée ne serait complète si elle ne mentionnait les principaux bénéficiaires ou les victimes des politiques et des pratiques dont nous discutons ici : les êtres humains, quelles que soient leur religion, leur race ou leur appartenance politique.

Peut-être vous rappellerez-vous qu'en 1981, j'ai eu l'honneur de proposer devant cette assemblée l'établissement d'un nouvel ordre humanitaire international. Depuis lors, l'Assemblée générale a adopté, sans procéder à un vote, une série de résolutions appuyant cette proposition, et a reçu deux rapports du Secrétaire général à ce sujet. Ma proposition était motivée par le fait que, d'un point de vue purement humanitaire, la qualité de la vie s'est régulièrement dégradée au cours des dernières décennies, et cela malgré le progrès technologique. J'avais alors déclaré que si l'on considérait le monde dans un contexte Est-Ouest ou dans un contexte Nord-Sud, le panorama restait sombre. Je précisais que nous n'étions pas encore prêts, du point de vue humanitaire, à aborder le prochain siècle ni même la prochaine décennie. En cette fin des années 80, mon affirmation est plus que jamais d'actualité.

Encouragés par le soutien que ma proposition a reçu des Etats Membres, nous avons créé une commission indépendante sur les questions humanitaires internationales en dehors du cadre des Nations Unies afin de jouer un rôle catalyseur et de faciliter la tâche de l'Assemblée en vue de la promotion d'un ordre humanitaire. J'ai le plaisir de vous informer que la Commission, qui disposait d'un mandat limité tant du point de vue du temps que du point de vue du programme de travail, et que j'ai eu l'honneur de coprésider avec S. A. le Prince Sadruddin Aga Khan, a achevé son rapport. La version finale sera publiée au cours des prochaines semaines et transmise aux Etats Membres pour examen.

Dès le départ, notre commission a estimé qu'elle ne parviendrait à des résultats tangibles qu'en examinant des problèmes spécifiques et en se concentrant sur des sujets de préoccupation précis. Une série de rapports sectoriels portant sur diverses questions humanitaires et comprenant des recommandations détaillées ont été publiés. Le rapport final est une synthèse de ces différents rapports. Nous espérons qu'il sera de quelque secours à l'Assemblée pour l'élaboration et l'instauration d'un ordre humanitaire. Nous pensons qu'il est indispensable de donner des suites à ce rapport pour qu'il puisse produire les résultats escomptés.



Le Prince Hassan bin Talal (Jordanie)

ussi, nous avons inclus une série de mesures. J'aimerais proposer la formation d'un petit groupe d'experts gouvernementaux au sein des Nations Unies afin d'étudier les moyens d'accomplir de nouveaux progrès et d'assurer que les recommandations pertinentes seront appliquées aussi bien par les gouvernements que par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Je suis convaincu que de nombreux gouvernements offriront bénévolement les compétences techniques nécessaires.

Si nous voulons améliorer la condition humaine et faire de cette planète un lieu plus sûr pour nos enfants, nous ne devons pas attendre que les choses changent d'elles-mêmes. C'est à nous de changer d'abord. Nous devons adapter notre façon de penser et d'agir aux nouvelles réalités du monde contemporain afin d'impulser un changement dans les domaines politique, économique et social. Permettez-moi de conclure par cette citation d'un ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, qui a consacré sa vie à la défense des principes et des objectifs de notre organisation :

"Ouvrer pour le développement de la société humaine, c'est travailler à la lisière de l'inconnu. Beaucoup de ce qui est fait aujourd'hui se révélera vain demain. Mais cela n'est pas une excuse pour ne pas agir de notre mieux, conscients de nos limites, mais confiants dans le résultat final du processus auquel nous avons le privilège de coopérer."

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Mesdames, Messieurs les délégués, comme vous le savez, le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan devait prononcer son allocution devant l'Assemblée générale mardi dernier dans l'après-midi. Mais, comme je vous en avais alors informés, il est tombé malade et n'a pu être en mesure de le faire. Compte tenu de cette circonstance exceptionnelle, j'ai alors décidé de l'inscrire pour la séance de cet après-midi et je lui ai proposé de prononcer son allocution comme deuxième orateur, étant bien entendu que cela ne doit pas créer de précédent.

ALLOCUTION DE M. MOHAMMAD KHAN JUNEJO, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE DU PAKISTAN

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République islamique du Pakistan.

M. Mohammad Khan Junejo, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir d'accueillir le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, M. Mohammad Khan Junejo. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mohammad Khan Junejo, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté à la tribune.

M. JUNEJO (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je suis profondément conscient du privilège qui m'échoit aujourd'hui de m'adresser à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et je saisis cette occasion pour transmettre à cette auguste Assemblée les vœux du Gouvernement et du peuple du Pakistan, pays dont la foi en les Nations Unies n'a jamais fait défaut et dont l'engagement en faveur des principes et des buts de leur Charte n'a jamais vacillé. J'ai l'honneur de réaffirmer cette foi et de renouveler cet engagement ici à cette tribune.

J'éprouve un grand plaisir, Monsieur le Président, à vous exprimer nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session importante de l'Assemblée générale. Vous représentez un pays avec lequel le Pakistan entretient d'excellentes relations. Les progrès remarquables réalisés par la République démocratique allemande, dans tous les domaines d'intérêt national, sont un hommage à la qualité et au dévouement de ses dirigeants et au zèle de son peuple si talentueux. Nous sommes convaincus que grâce à votre grande expérience et à vos talents diplomatiques vous mènerez à bien les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale.

J'aimerais également féliciter notre frère, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la façon remarquable dont il a présidé la dernière session de l'Assemblée générale. Les résultats exemplaires obtenus lors de cette session ont été une source de fierté légitime pour le Gouvernement et le peuple du Bangladesh et également pour le Pakistan qui éprouve une affection et une amitié constante pour le Bangladesh. J'éprouve un plaisir particulier à saisir cette occasion pour exprimer ma profonde admiration au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les Nations Unies en cette époque très éprouvante pour l'Organisation et ses Etats Membres. Il vient de revenir d'une mission difficile dans deux pays impliqués dans un conflit fratricide tragique. Nous sommes conscients des tensions que ses responsabilités écrasantes lui imposent et nous

M. Junejo (Pakistan)

l'assurons de notre entière coopération et de notre plein appui pour la réalisation de la tâche considérable qui l'attend.

Le Pakistan est un pays jeune, mais il est enraciné dans l'histoire et a hérité d'une fière tradition. Le Pakistan exprime les espoirs et les aspirations d'une centaine de millions de personnes qui se sont bâties un foyer national après d'immenses sacrifices. Dans sa marche vers la liberté, l'indépendance et un système démocratique de gouvernement, le peuple pakistanais a mené une lutte longue et rude. Je suis profondément conscient de l'honneur qui m'échoit de parler au nom d'un tel pays, en tant que premier ministre de son gouvernement élu.

Le Pakistan est né dans un environnement hostile. Il a dû faire face à des difficultés intérieures et à des dangers extérieurs d'une ampleur telle qu'ils auraient pu l'étouffer dès sa naissance. La force inhérente à l'idéologie sur laquelle le Pakistan a été créé, la foi et le dévouement de son peuple et l'exemple de son père fondateur, Quaid-e-Azam Mohammad Ali Jinnah, ont assuré sa survie et l'ont guidé en sécurité dans la période la plus difficile de son existence.

Les institutions démocratiques sont forgées par l'éthique politique et culturelle d'une nation. Au Pakistan, le processus démocratique a été profondément influencé et enrichi par l'esprit égalitaire de l'Islam qui règne dans ce pays.

Nous sommes non seulement décidés à consolider et à renforcer le processus démocratique, mais nous voulons libérer notre peuple du spectre de la misère, de la faim et des privations. L'année dernière, j'ai lancé un programme de réformes socio-économiques en cinq points, comportant des mesures audacieuses et déterminées pour promouvoir l'alphabétisme, fournir des logements aux sans-abri, éliminer l'inégalité, le retard rural et la pauvreté. Nous espérons pouvoir assurer les grands objectifs de ce programme dans les trois années à venir.

Il y a un mois, nous célébrions le quarantième anniversaire de la naissance du Pakistan. Le lendemain de notre accession à l'indépendance, notre fondateur, Quaid-e-Azam, proclamait les objectifs suivants de notre politique extérieure :

"Nous voulons vivre en paix et maintenir des relations cordiales et d'amitié avec nos voisins immédiats et avec le monde dans son ensemble. Nous ne nourrissons pas de visées agressives à l'égard de qui que ce soit. Nous défendons la Charte des Nations Unies et nous apporterons volontiers notre entière contribution à la paix et à la prospérité du monde."

M. Junejo (Pakistan)

Notre attachement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies trouve son expression dans notre attitude à l'égard de toutes les questions mondiales ou régionales. Ayant découvert la liberté grâce au droit à l'autodétermination, le Pakistan, dès sa naissance, a participé à la bataille contre le colonialisme.

Nous ne pouvons pas oublier ceux qui ne sont pas encore parvenus à la liberté. Je les assure de l'appui indéfectible du Pakistan dans leur lutte pour parvenir à l'indépendance nationale et à la souveraineté.

La tragédie de la Palestine est encore présente dans nos esprits. Nous partageons les douleurs et les angoisses de générations et de générations de Palestiniens qui ont été exilés de leur patrie et condamnés à une existence désespérée.

Cette année notamment revêt une importance particulière pour le peuple palestinien. Voilà 70 ans, la Déclaration Balfour semait les graines du problème palestinien. Voilà 40 ans, la patrie palestinienne était mise en pièces par la force. Voilà 20 ans, ce qui restait du territoire de la Palestine était occupé par Israël.

Il n'y aura de règlement de paix durable au Moyen-Orient que s'il est juste et complet, s'il aboutit au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et s'il permet au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un Etat dans sa patrie.

J'espère ardemment que l'on parviendra bientôt à un consensus sur la convocation d'une conférence internationale chargée de négocier un règlement complet au Moyen-Orient. L'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être admise à participer à cette conférence sur un pied d'égalité.

L'apartheid est un principe cruel et pervers, qui répugne aux lois divines et un crime contre les lois des nations. De nombreuses nations, y compris la mienne, continuent de boycotter de façon stricte et totale le régime raciste de Pretoria. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle se mette d'accord sur l'imposition de sanctions obligatoires à ceux qui sont coupables d'apartheid.

L'heure de la décision va bientôt sonner. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud s'est dressé debout pour défendre sa dignité. On lui a fait endurer des

M. Junejo (Pakistan)

souffrances indicibles et connaître d'immenses sacrifices. Pour des raisons humanitaires, ils ont droit à l'appui politique et matériel de toute la communauté internationale. Le Pakistan sera aux côtés du peuple d'Afrique du Sud en lutte tant que le système pernicieux de l'apartheid n'aura pas été démantelé et la discrimination raciale et la domination abolies.

Je prie pour que la Namibie accède bientôt à la liberté. On ne pourra pas repousser indéfiniment son exigence en ce qui concerne l'application du plan pour l'indépendance de la Namibie qui avait été accepté en 1978. Le droit d'un peuple à l'autodétermination ne peut pas être confisqué au nom de politiques qui veulent régenter le monde. La liberté de la Namibie ne peut pas être conditionnée par l'évolution de la situation de son voisin, l'Angola. Mon gouvernement a pleinement reconnu la South West African People's Organization (SWAPO). J'assure celle-ci de l'appui indéfectible du Pakistan dans sa lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance.

En Afghanistan, l'intervention militaire étrangère constitue une tentative pour inverser le sens de l'histoire. Un pays historiquement indépendant, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a été envahi voilà huit ans. Sa souveraineté a été usurpée, sa terre profanée.

Aucun observateur objectif ne peut nier que l'intervention des forces soviétiques en Afghanistan est une violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, que le peuple d'Afghanistan mène une lutte légitime pour la libération nationale et l'autodétermination, que la présence de forces soviétiques en Afghanistan fait peser une menace directe sur la sécurité et la stabilité de toute la région et que s'il n'y était pas mis fin, cette intervention constituerait un dangereux précédent, car ce serait un encouragement aux forces d'agression et un retour aux heures les plus sombres de la domination.

Le Pakistan a fourni hébergement et secours à plus de trois millions de réfugiés afghans de par son devoir humanitaire et islamique envers ses voisins. Nous n'aurions pas pu assumer ce fardeau tout seuls. Je voudrais exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont participé à l'effort international pour porter secours à ce qui est la plus forte concentration de réfugiés au monde.

M. Junejo (Pakistan)

L'Assemblée générale a adopté une position claire et dépourvue d'ambiguïté. Elle a demandé le retrait immédiat et sans condition des forces étrangères, la restauration du statut indépendant et non aligné de l'Afghanistan, le respect de son droit à l'autodétermination et le retour des réfugiés afghans chez eux en sécurité et dans l'honneur. La Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et d'autres organisations internationales ont adhéré à ces principes.

M. Junejo (Pakistan)

Après huit années de guerre en Afghanistan, il est évident que la force militaire ne pourra jamais subjuguier le vaillant peuple afghan en lutte pour la libération nationale. La situation en Afghanistan ne peut être résolue que par un règlement politique. Le Pakistan a participé de façon constructive aux entretiens séparés de Genève, tenus sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Le règlement général négocié grâce au processus de Genève est pratiquement complété. Le principal élément qui manque sont les dispositions concernant le calendrier du retrait des troupes soviétiques.

Ceux qui souhaitent un délai de courte durée pour le retrait des troupes étrangères se fondent sur les décisions de cette assemblée et sur l'objectif et l'esprit du règlement en cours de négociations, dont la logique est irréfutable. Une fois que l'on sera parvenu à un accord politique dans le cadre des accords de Genève, les forces soviétiques devront renoncer immédiatement à leur option militaire. En insistant pour que le délai prévu pour le retrait des troupes soit de plus longue durée, on passe, non sans raison, pour désirer le maintien de l'option militaire afin d'écraser la résistance afghane, même après la signature d'un règlement.

On ne peut pas non plus exiger que la "réconciliation nationale" soit une condition préalable du retrait des forces étrangères de l'Afghanistan. La résistance afghane a rejeté cette proposition, car la "réconciliation nationale" sous occupation étrangère, par définition, ne peut être qu'illusoire et transitoire. Le droit d'un peuple à l'autodétermination ne peut pas être exercé librement en présence d'une armée étrangère.

La présence de forces étrangères est le coeur du problème en Afghanistan. Au cours de l'histoire de l'Afghanistan, les divisions au sein de son peuple ne sont apparues que lorsque les puissances impérialistes sont intervenues dans ses affaires intérieures. Laissé à lui-même, le peuple afghan a toujours trouvé le moyen de concilier ces divergences. Lorsque les forces étrangères auront quitté l'Afghanistan, un accord concernant son futur gouvernement pourrait être rapidement conclu. En fait, un délai plus court pour le retrait soviétique encouragerait tous les Afghans à se mettre d'accord sur la manière dont ils souhaitent se gouverner eux-mêmes.

Le Pakistan se féliciterait du retour à une situation normale en Afghanistan dans le cadre de tout accord politique acceptable pour le peuple afghan, y compris les 5 millions d'Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran, qui constituent un tiers de la population afghane.

M. Junejo (Pakistan)

Contrairement à nos attentes et à nos espoirs, les tendances favorables du début de l'année semblent avoir disparu. Les opérations militaires à l'intérieur de l'Afghanistan ont été intensifiées. Les deux côtés ont subi de lourdes pertes. On se trouve à nouveau dans une impasse. Le flux des réfugiés afghans au Pakistan s'est poursuivi cette année au rythme de 4 à 5 000 par mois. Le Pakistan a également subi des attaques aériennes répétées et a été l'objet d'une campagne systématique de terrorisme qui s'est traduite par l'explosion de bombes dans les marchés populeux des villes. Des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été tués ou mutilés.

Je préviens tous ceux qui sont responsables de ces crimes que, bien que nous recherchions très vivement un règlement politique, nous resterons fermes dans notre volonté et ne céderons à aucune pression.

Les entretiens séparés de Genève étaient dans une impasse depuis mars dernier à cause du manque de réponse positive de Kaboul. Mais il y a quelques semaines, Kaboul a soudain demandé qu'il y ait une nouvelle série d'entretiens, ce que le Pakistan a tout de suite accepté, et des entretiens ont eu lieu du 7 au 10 septembre. Nous partageons l'espoir légitime de la communauté internationale que Kaboul présenterait un calendrier raisonnable. J'ai envoyé le Ministre des affaires étrangères du Pakistan à Genève avec pour instruction de répondre de façon positive à une proposition véritable de délai de courte durée pour le retrait des troupes soviétiques.

Je vous avoue que j'ai été vivement déçu par ce qui s'est passé à Genève. Les représentants de Kaboul ont insisté pour que soit accepté un calendrier déraisonnable et de plus longue durée pour le retrait des troupes étrangères. Les entretiens n'ont donc pas pu aboutir.

La conclusion s'impose d'elle-même, à savoir que l'initiative prise par Kaboul concernant cette dernière série de négociations n'était pas motivée par la volonté de parvenir à un règlement. Son objectif était cette assemblée, dont les membres, je le sais, ont eu à subir une avalanche de fausse propagande au sujet du soi-disant programme de réconciliation nationale et de l'imminence du retrait des forces étrangères de l'Afghanistan.

Cette assemblée, j'en suis certain, va réaffirmer sa position rigoureuse concernant l'Afghanistan. En continuant d'exiger le retrait immédiat des forces étrangères, la communauté mondiale a énormément contribué à nous rapprocher d'un règlement juste et durable du conflit en Afghanistan.



M. Junejo (Pakistan)

L'Union soviétique est le voisin du Pakistan. Mon gouvernement s'efforce de promouvoir des relations amicales et de coopération avec l'Union soviétique, malgré nos divergences sur l'Afghanistan. De cette tribune, je lance un appel fervent au Secrétaire général Gorbatchev et à la Direction soviétique pour qu'ils contribuent à résoudre la situation tragique en Afghanistan sur la base de la justice et de l'équité. J'assure la Direction soviétique de la pleine coopération du Pakistan. En acceptant un retrait rapide de ses forces, l'Union soviétique pourrait regagner la bonne volonté du peuple afghan ainsi que la gratitude et l'estime des Membres des Nations Unies. Le retrait des troupes soviétiques contribuerait également à l'amélioration des conditions de sécurité dans le monde, ce qui est conforme à la noble vision de M. Gorbatchev d'un monde nouveau et pacifique - vision que je partage pleinement et que le Pakistan aimerait voir traduite dans les faits.

Le problème du Kampuchea résulte également de l'intervention militaire étrangère. Il est particulièrement affligeant que cette situation injuste ait été le fait d'un pays qui a souffert de la rigueur d'une longue domination étrangère. Nous demandons instamment la fin rapide de l'occupation du Kampuchea.

Le Pakistan ne peut être tranquille alors que le Golfe connaît la tourmente. Cette guerre tragique entre la République islamique d'Iran et l'Iraq est entrée dans sa huitième année. Elle a provoqué des pertes humaines considérables et causé d'immenses destructions dans les deux pays. Les tensions résultant de cette guerre se font maintenant sentir dans toute la région du Golfe.

Depuis le début de la guerre, nous avons déployé des efforts soutenus pour y mettre fin. Au cours de ces quelques derniers mois, très tendus, nous avons conseillé la prudence et la circonspection à toutes les parties intéressées. L'engagement croissant des grandes puissances dans le Golfe est lourd de dangers. Le troisième Sommet islamique qui s'est tenu à Ta'if, en Arabie saoudite, a déclaré que la sécurité du Golfe incombe aux Etats du Golfe eux-mêmes. Le respect de ce principe permettrait de calmer l'affrontement actuel et de restaurer la paix dans la région. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité contient les éléments qui peuvent permettre de mettre fin à cette guerre et de soulager les tensions actuelles. A la suite de la visite récente du Secrétaire général dans la région, nous sommes plus près que jamais de l'application de cette résolution d'une manière acceptable pour toutes les parties. Le Pakistan est prêt à encourager cet effort.

Le Pakistan est étroitement lié aux Etats de l'Asie du Sud. Ces pays ont à relever de nombreux défis communs, le premier d'entre eux étant celui du

M. Junejo (Pakistan)

développement économique et social. En créant l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (ASCR), ils ont reconnu la valeur de la coopération économique régionale. J'espère que, dans un proche avenir, ils s'engageront de concert à accroître la confiance mutuelle, à améliorer la sécurité régionale et à limiter les dépenses militaires sur la base des principes acceptés par cette association.

Le Pakistan souhaite des relations de paix et de coopération avec l'Inde. Nous espérons une reprise rapide de notre dialogue. La conclusion de l'accord de non-agression, qui se négocie depuis 1981, renforcerait la confiance mutuelle. Le Pakistan reste engagé en faveur du règlement pacifique de la question du Cachemire, sur la base des résolutions des Nations Unies qui ouvriront la voie d'une normalisation complète et d'une paix durable, ainsi que le prévoit l'Accord de Simla.

Nous partageons les préoccupations à l'égard de la prolifération nucléaire dans la région de l'Asie du Sud, où un pays a déjà fait la démonstration de sa capacité nucléaire. Le Pakistan ne dispose pas de cette capacité, mais il ne désire pas non plus créer d'armes nucléaires. Le Pakistan ne souhaite pas procéder à une explosion nucléaire.

Le Pakistan est prêt à aller encore plus loin sur cette voie et à souscrire à une interdiction complète des essais sur le plan mondial, régional ou bilatéral. Au mois de juin dernier, j'ai proposé au Premier Ministre de l'Inde, M. Rajiv Gandhi, que le Pakistan et l'Inde concluent un accord bilatéral interdisant les essais nucléaires. J'espère une réponse positive. La conclusion d'un tel accord bilatéral sur l'interdiction des essais entre le Pakistan et l'Inde permettrait de s'assurer mutuellement et d'assurer le monde qu'aucun des deux pays n'a l'intention de choisir l'option des armes nucléaires.

La démarche régionale offre les meilleures perspectives pour empêcher une course aux armements nucléaires en Asie du Sud. Le Pakistan a proposé de nombreuses dispositions équitables et non discriminatoires permettant d'y aboutir. Nous avons notamment proposé que l'Inde et le Pakistan acceptent simultanément le Traité sur la non-prolifération ou les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); l'inspection mutuelle des installations nucléaires; une déclaration conjointe renonçant aux armes nucléaires et la création d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud.

M. Junejo (Pakistan)

Presque tous les Etats de la région, et une immense majorité de cette assemblée, appuient l'objectif d'une région de l'Asie du Sud sans armes nucléaires. Nous pouvons très certainement y parvenir par le biais du dialogue et du compromis. Il faudrait, pour le moins, déployer un effort diplomatique sérieux pour explorer les possibilités d'un tel accord. A cette fin, je propose que soit convoquée aussitôt que possible sous les auspices des Nations Unies, une conférence sur la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud avec la participation des Etats de la région et autres Etats intéressés.

Les arsenaux d'armes nucléaires de plus en plus importants des grandes puissances représentent une menace grandissante à la survie de l'humanité. Nous nous félicitons de l'accord qui s'est dégagé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires intermédiaires. J'espère que cela nous amènera à de nouveaux accords pour réduire de façon encore plus importante leurs arsenaux de missiles nucléaires et pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace. Leur décision d'entamer des négociations sur une interdiction des essais nucléaires devrait aboutir à une conclusion rapide d'un tel traité. A la Conférence du désarmement à Genève, une convention sur l'interdiction des armes chimiques sera bientôt prête. Il serait bon qu'elle soit terminée rapidement.

Des extrémités de richesses et de pauvreté ne peuvent coexister indéfiniment entre les nations et à l'intérieur des nations. L'inégalité économique aboutit toujours à la dissension et au conflit. L'injustice crée l'inefficacité. C'est la cause essentielle des crises économiques multiples que nous connaissons aujourd'hui. Si l'économie mondiale ralentit, les pays en développement en seront de nouveau les principales victimes.

On peut résoudre les difficultés économiques mondiales au moyen de décisions simultanées et coordonnées de la part des pays développés et en développement, pour canaliser les surplus commerciaux en faveur du développement, pour relancer la croissance dans les économies défailtantes et résoudre ainsi les difficultés dues à la dette, accroître l'accès aux exportations aux pays en développement et stabiliser les prix des matières premières, réglementer plus étroitement les courants monétaires et les taux de change et fournir une aide et un secours d'urgence aux pays les plus pauvres.

M. Junejo (Pakistan)

Le Pakistan est devenu un Etat à un moment où les espoirs de l'humanité pour la paix et le progrès reposaient lourdement sur les épaules des Nations Unies, ce qui est apparu comme la voix authentique de la justice et de l'égalité. Ses décisions, même celles qui ne sont pas appliquées, représentent le critère par lequel on juge la conduite des Etats.

La Charte est un document précieux. Elle représente une idéologie mondiale et ses principes et objectifs soulignent une fois de plus le caractère universel et immanent des vertus éternelles proclamées par les grandes religions et les grands courants philosophiques. Le Secrétaire général a souvent souligné le besoin qui existe de renouveler notre engagement à l'égard de la Charte. Il faudrait tenir compte de ses paroles.

Au nom du peuple pakistanais, permettez-moi de dire que nous applaudissons les nombreuses réalisations des Nations Unies; nous comprenons les raisons de ses échecs; et nous continuons d'être pleinement engagés en faveur de ses objectifs et de ses principes. Maintenant plus que jamais, nous croyons que les Nations Unies sont indispensables à la survie et au progrès de l'humanité.

Je vous remercie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je désire remercier le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Mohammad Khan Junejo, Premier Ministre de la République islamique du Pakistan, est escorté depuis la tribune de l'Assemblée générale.

M. ANDREOTTI (Italie) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous adresser les félicitations du Gouvernement italien pour votre élection. Vous représentez un pays qui, par son emplacement géographique, son importance stratégique et son poids économique, est appelé à fournir, dans le cadre de la CSCE, un apport majeur aux équilibres délicats du continent européen. Votre expérience personnelle et votre compétence sont un précieux gage de succès dans nos travaux.

Je voudrais aussi saluer le Président sortant qui a exercé ses fonctions à un moment particulièrement difficile pour les Nations Unies et a réussi à conduire les travaux de l'Assemblée générale à un résultat qui rencontre la satisfaction de tous. Il mérite toute notre reconnaissance pour son dévouement et nos félicitations pour l'oeuvre qu'il a accomplie.

M. Andreotti (Italie)

Qu'il me soit permis enfin de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts considérables qu'il déploie - et dont nous devons tous lui être reconnaissants - pour mettre fin au conflit entre l'Iran et l'Iraq qui marque une des tragédies les plus longues et les plus sanglantes de l'histoire contemporaine.

Monsieur le Président, l'ouverture de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale intervient presque en même temps que l'annonce d'un accord virtuellement acquis entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur l'élimination totale des missiles à portée intermédiaire et à courte portée.\*

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité d'énormes quantités d'armements - suffisantes pour dévaster le continent européen tout entier - vont être détruites non par la guerre, mais par la négociation.

---

\* Mme Astorga Gadea (Nicaragua), Vice-Présidente, assume la présidence.

M. Andreotti (Italie)

L'importance de l'accord de principe au sujet de la conclusion d'un traité INF ne réside toutefois pas seulement dans la réduction des armements, dans l'abattage de la forêt de missiles qui menace l'Europe. Elle réside avant tout, me semble-t-il, dans le processus que l'accord est destiné à déclencher ainsi que dans la recherche de conceptions nouvelles de la sécurité qui ne soient plus fondées seulement sur l'accumulation des armements et qui mettent fin à une période d'instabilité entre une paix impossible et une guerre improbable. C'est donc, à juste titre, que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique considèrent l'accord obtenu comme un événement historique. Je voudrais, pour ma part, ajouter qu'il s'agit d'une étape majeure plus encore parce qu'elle laisse entrevoir pour l'avenir que par les conséquences qu'elle va produire dans l'immédiat.

Il nous faut donc rendre hommage, sans réserve, aux hommes de bonne volonté qui ont été les artisans de cet événement, à la ténacité dont ils ont fait preuve dans la recherche d'un point de convergence entre deux visions du monde et deux conceptions politiques si différentes.

Le Président Reagan, en consultation étroite avec ses alliés, a voulu, résolument et fermement, donner corps au dessein qu'il avait annoncé depuis longtemps de créer un monde où le rôle des armes nucléaires se réduirait progressivement.

Le Secrétaire général Gorbatchev mérite pour sa part, notre appréciation pour la vigueur et l'esprit d'ouverture qu'il a imprimés à la politique étrangère de l'Union soviétique. Il a fait preuve d'un courage considérable en reconnaissant qu'il n'y a pas de lien nécessaire entre les ambitions historiques de son pays et l'accumulation ininterrompue d'armements offensifs.

L'Italie a toujours œuvré au renforcement du dialogue. Mon pays a été le premier à saluer sans hésitation les progrès accomplis au Sommet de Reykjavik. Nous l'avons fait parce que nous étions convaincus que l'approche suivie à cette occasion était la bonne : celle d'un dialogue fondé sur la force des convictions mais marqué par l'humilité nécessaire pour surmonter l'intolérance et, en même temps, par la confiance dans la faculté de compréhension et la bonne foi de l'interlocuteur.

Aucun enseignement ne pourrait être plus opportun à une époque où l'absence de confiance est souvent un obstacle majeur. N'oublions pas qu'en politique internationale les occasions peuvent ne pas se renouveler et que c'est en saisissant ces moments que l'on fait l'histoire. Pour la première fois, les

M. Andreotti (Italie)

Etats-Unis et l'Union soviétique semblent prêts à reprendre à leur compte la préoccupation qu'exprimait John Fitzgerald Kennedy quand il soulignait que si l'humanité ne mettait pas fin à la guerre, ce serait la guerre qui mettrait fin à l'humanité.

Les entretiens qui ont eu lieu à Washington, la semaine dernière, sont destinés à imprimer un élan nouveau à l'ensemble des relations Est-Ouest. Ils faciliteront la mise en place d'un réseau d'intérêts réciproques qui contribuera à renforcer la capacité de la communauté internationale d'absorber les crises et de les régler.

Nous devons naturellement nous garder de toute illusion. N'allons pas penser que nous verrons moins de rivalités, manifestes ou latentes, que la méfiance à l'égard des intentions de l'autre partie fera place soudain à une confiance totale. On peut s'attendre toutefois à une plus grande convergence dans la recherche de la stabilité. C'est pour cette raison que l'importance de l'accord qui se dessine entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique dépasse le champ des relations Est-Ouest : elle annonce un mode de comportement et de collaboration fondé non plus sur la recherche d'avantages unilatéraux, mais sur la conviction que le détriment de l'un n'est pas nécessairement à l'avantage de l'autre.

Cette convergence s'est manifestée aussi dans la manière dont les grandes puissances ont fait face à la crise qui domine nos préoccupations, le conflit entre l'Iran et l'Iraq, et dans l'unanimité dont le Conseil de sécurité a fait preuve lors de l'adoption de la résolution 598 (1987).

La guerre entre l'Iran et l'Iraq est un phénomène très complexe dont nous percevons avec difficulté toutes les ramifications : il s'agit d'un affrontement à la fois religieux et politique, capable de modifier les équilibres de la région et de projeter ses conséquences sur tout le Moyen-Orient, jusqu'à faire de cette région un Liban aux dimensions gigantesques.

C'est pour cette raison que nous apprécions particulièrement l'effort de paix entrepris par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Là aussi, une convergence s'est établie entre les deux pays, à travers, cette fois, l'exercice d'une responsabilité conjointe dont les mécanismes des Nations Unies ont fourni le cadre. Il faudra en garder conscience à chaque instant d'un processus de paix qui s'annonce difficile. Tout doit être fait pour préserver le processus engagé par la résolution du 20 juillet et amener les parties concernées à appliquer rapidement et intégralement les dispositions contenues dans le texte.

M. Andreotti (Italie)

La mission du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, à Téhéran et à Bagdad a permis de recueillir des éléments sur lesquels pourra s'appuyer l'action future. Je peux donner à cette assemblée l'assurance que l'Italie, qui est membre du Conseil de sécurité et qui en exercera la présidence au mois d'octobre prochain, continuera à faire tout son possible pour que le Secrétaire général, dans l'exécution du mandat qui lui a été confié, parvienne à un résultat positif.

J'espère vivement que l'intransigeance des uns et des autres, la difficulté d'éliminer les rancœurs, les ressentiments, les exaspérations des nationalismes ne nous empêcheront pas de recueillir les fruits de l'action tenace menée par le Secrétaire général et de la participation plus vaste de la communauté internationale à cet effort en faveur du rétablissement d'une situation normale dans la région.

A mon avis, la recherche de la paix entre l'Iran et l'Iraq tourne autour du rapport entre le cessez-le-feu et le rétablissement d'une situation normale aux frontières des deux pays, d'une part, et la détermination de la responsabilité de l'ouverture du conflit, de l'autre. Le problème est difficile mais non insoluble, et il faut continuer à tout faire pour amener les parties belligérantes à s'associer au processus de paix prévu par la résolution 598 (1987).

Au cas, enfin, où les efforts du Secrétaire général et notre action de soutien devraient se révéler inefficaces, de nouvelles mesures s'imposeraient. La menace de ces mesures pourrait constituer, avant même qu'elles deviennent un moyen de coercition, un facteur de réflexion pour les nations engagées dans le conflit.

La détermination des responsabilités est certainement un problème très complexe. Je pense toutefois que, dans le processus qui devra permettre cette détermination conformément à la résolution 598 (1987), il devrait être possible de distinguer au moins deux phases : celle de l'identification de la partie qui a ouvert les hostilités et celle de l'identification des causes profondes et immédiates qui sont à l'origine du conflit et qu'il faut de toute façon éliminer pour consolider le processus de paix et le rendre définitif.

La décision de mon gouvernement d'envoyer dans le Golfe des forces navales chargées de protéger les navires de commerce battant pavillon italien ne contredit pas cette politique dont l'objectif principal est la cessation du conflit, et donc aussi la protection de la liberté de navigation dans les eaux internationales. Notre action répond strictement à la préoccupation de protéger des intérêts nationaux bien définis sans intention hostile à l'égard d'aucun des pays de la région.



M. Andreotti (Italie)

Nous avons tous fait l'amère expérience de la capacité qu'ont les crises régionales de se transformer en conflits universels. Elle devrait renforcer notre détermination commune d'appuyer l'action de l'Organisation des Nations Unies et de soutenir sa capacité de prévenir les événements déstabilisants dans les différentes régions du monde.

Nous savons quelles furent dans l'histoire du continent européen les conséquences violentes et destructrices de la renonciation aux principes et aux moyens du multilatéralisme. C'est pour cette raison que nous avons une entière confiance dans les capacités d'action et d'intervention souvent uniques de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci est, à notre avis, d'autant plus indispensable que la paix et la stabilité se heurtent à l'existence de groupements opposés qui sont l'expression de rivalités Est-Ouest ou Nord-Sud et sont animés par des idéologies, des exigences stratégiques et des intérêts économiques divergents.

C'est précisément la conscience que les crises régionales peuvent dégénérer en conflits universels qui a renforcé la volonté des pays d'Europe de l'Ouest de s'unir dans une alliance défensive comprenant aussi les pays de l'autre rive de l'Atlantique, et d'engager entre eux un processus d'intégration politique et économique.

L'histoire des 40 années écoulées depuis la dernière guerre mondiale montre à quel point ces accords régionaux ont contribué de manière unique à créer, d'une part, une situation de sécurité impossible à obtenir autrement et, d'autre part, les conditions préalables du développement des relations Est-Ouest.

La recherche du dialogue et de la solidarité sur des bases régionales, qui correspond à l'un des principes de la Charte des Nations Unies, progresse dans d'autres régions du monde, en grande partie suivant l'exemple et sous l'impulsion des pays européens. Elle avance aujourd'hui, malgré les difficultés et les inerties, dans un continent comme l'Amérique latine dont les Européens ont trop longtemps considéré qu'il était quasiment voué à ne pas sortir, pour reprendre l'expression de Garcia Marquez, de ses "Cent ans de solitude". L'accord signé récemment dans la ville de Guatemala est un exemple de vitalité et de créativité. Il marque une victoire de la raison et la communauté internationale devra lui apporter son soutien pour qu'il puisse s'affirmer définitivement.

M. Andreotti (Italie)

Sur certains conflits en revanche, comme le conflit arabo-israélien, un voile de silence semble être tombé récemment. Toutefois nous ne réglerons pas les problèmes en les ignorant. Il faut les affronter ouvertement et à temps, afin notamment de ne pas donner l'impression que nous ne nous en préoccupons que lorsqu'ils atteignent et dépassent un seuil d'alerte à partir duquel ils nous affectent plus directement.

Je sais que le chemin vers une conférence internationale sur le Moyen-Orient est encore long, hérissé d'obstacles, rendu incertain par les nombreux éléments qu'il reste à définir. Je voudrais, néanmoins, réaffirmer énergiquement qu'il est nécessaire de vaincre la paralysie engendrée par le doute et d'éviter de transformer le conflit du Moyen-Orient en un affrontement oublié et sans espoir comme l'était devenu celui du Golfe jusqu'à ces derniers mois. Il faut désamorcer ce processus qui nourrit la violence et les frustrations et dont il serait illusoire de prétendre maintenir les conséquences à des dimensions locales.

Les problèmes de la paix qui se posent à nous sont immenses. Outre ceux que je viens de mentionner, il subsiste des situations inacceptables de tensions régionales dont le Président du Conseil des communautés européennes en exercice a traité hier dans son intervention.

Je ne reviendrai donc pas sur ces sujets. Je me bornerai à constater qu'il est difficile parfois d'échapper à l'impression que nos gouvernements et les organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies, ne sont pas capables d'apporter des solutions adéquates aux problèmes qui leur sont posés.

Cette constatation n'est aucunement une critique de l'action de notre organisation ni de l'attitude des Etats Membres. Elle est l'expression de la conviction que ce ne sont pas seulement les institutions officielles qui doivent s'engager dans la recherche de la paix, mais aussi nos sociétés dans leur ensemble et, à l'intérieur de celles-ci, les milieux qui connaissent le mieux les moyens de faire face aux problèmes de notre époque.

Je pense à la science, que nous voudrions plus ouverte, au-dessus des barrières idéologiques, porteuse de progrès pour tous et non objet de concurrence. L'idée des expériences nucléaires communes, qui a été évoquée dans les contacts entre les deux grandes puissances, répond à cette aspiration.

M. Andreotti (Italie)

Cet été, aux rencontres d'Erice, en Sicile, Edward Teller a rappelé que le secret avait été imposé au sujet des grandes découvertes de la physique à cause de la seconde guerre mondiale, puis du climat de guerre froide. Ce grand savant a demandé que tout soit fait pour éviter que la chape du secret descende à nouveau dans l'avenir sur les découvertes scientifiques.

La science est en mesure de répondre à tous les défis dont le poids ne cessera d'augmenter au long du troisième millénaire vers lequel nous avançons. Elle peut le faire en diffusant la conscience que certains équilibres fondamentaux de notre époque peuvent être obtenus en faisant appel à la science et à ceux qui en sont les détenteurs. Je pense aux phénomènes météorologiques et sismiques, aux variations climatiques et à tous les domaines d'activité, y compris l'environnement et la lutte contre la faim et la maladie, auxquels pourrait s'appliquer l'objectif de maîtriser notre planète.

Parmi les maux qui nous assaillent dans notre vie quotidienne, mais qui ne peuvent être combattus qu'à l'échelle planétaire et donc par l'intervention des Nations Unies, la drogue est certainement, avec le terrorisme, l'un des plus inquiétants. Dans certains pays, plus de la moitié des délits est liée à son usage. Le trafic de la drogue a des liens étroits avec le commerce illicite des armes, le terrorisme, la subversion. Selon certains calculs, le bénéfice total procuré par le trafic de la drogue serait équivalent au produit national brut de mon pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Gouvernement italien est devenu le principal contributeur de l'organisme spécialisé des Nations Unies chargé de la lutte contre le fléau sournois et silencieux de la drogue qui sape les fondements mêmes de notre société. Nous avons aussi accueilli avec une vive satisfaction les résultats de la Conférence qui s'est tenue à Vienne en juin dernier.

Le conflit sanglant entre l'Iran et l'Iraq a attiré à nouveau l'attention mondiale non seulement sur le problème du commerce, mais aussi sur celui de la réduction des armes classiques.

Il y a exactement 10 ans, le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Jimmy Carter, rappelait devant cette même assemblée que le montant des dépenses militaires augmentait dans les pays en développement à un rythme plus rapide que dans les pays plus avancés, alors que les dépenses d'équipement d'un seul soldat étaient 60 fois plus élevées que celles nécessaires à l'éducation d'un enfant. Une

M. Andreotti (Italie)

décennie plus tard, ces chiffres ne se sont certainement pas améliorés. Au contraire, on peut dire que dans certains pays, les armes tuent avant même d'être employées, puisqu'elles privent de ressources indispensables des économies qui sont à la limite de la subsistance.

Consciente de cette situation, l'Italie avait proposé en 1977 d'étudier la possibilité d'établir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des mécanismes de surveillance du commerce des armes. L'on pourrait même aller jusqu'à la mise au point d'un code de conduite dans ce domaine. Les événements des dernières années ont redonné toute son actualité à notre proposition et pourraient nous inciter à la présenter à nouveau.

M. Andreotti (Italie)

Il est de plus en plus évident, comme on l'a relevé récemment à Venise à l'occasion du Sommet des pays les plus industrialisés, que la paix et la prospérité ne peuvent être recherchées qu'à l'échelle de la planète. L'interdépendance impose non seulement d'assurer la coordination des économies les plus riches, mais aussi de suivre avec une attention particulière l'évolution économique des pays en développement.

La lutte contre le sous-développement est un moyen de soulager la misère humaine et, principalement, de combattre le terrible fléau de la faim. La solidarité avec ceux qui portent un fardeau tellement plus lourd que le nôtre est aussi un moyen pour établir des relations nouvelles dans un monde qui exige de plus en plus la collaboration de tous, dans un monde sans cesse plus petit où nul ne peut être le spectateur des malheurs d'autrui, où tous, au contraire devraient se considérer comme les membres d'un même équipage.

Cette solidarité doit se manifester aussi dans l'économie internationale, mais je n'ignore pas que l'idée d'un monde unique et de l'universalité des problèmes, de l'interdépendance des diverses régions de la planète, se heurte à des objections nombreuses, aux égoïsmes et aux compromis de la politique quotidienne. En réalité, seul le sens de la solidarité permettra d'avancer sans heurts et de démentir les visions et les prévisions catastrophiques.

La responsabilité d'éliminer les déséquilibres incombe à tous les pays et, en premier lieu, aux pays industrialisés. La communauté internationale, à travers ses divers mécanismes, s'efforce de résoudre les grands problèmes qui se posent dans le cadre des relations Nord-Sud tels que la grave situation d'endettement de nombreux pays, les crises alimentaires cycliques, les difficultés d'accès aux marchés des économies industrialisées.

Dans les années 60, un économiste comme Arthur Lewis pouvait constater que les économies d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine avaient conjointement une incidence sur le produit national brut des pays industrialisés inférieure à 0,50 %. Les nombreux liens que nous entretenons avec les économies de ces régions à travers le commerce international et en raison de l'endettement extérieur nous font mesurer à quel point une telle constatation ne serait plus vraie aujourd'hui.

M. Andreotti (Italie)

L'Italie, pour sa part, dispose de ressources inévitablement limitées, mais elle est néanmoins résolue à contribuer spécialement à la solution de ces problèmes en intensifiant ses programmes d'assistance au développement au moyen d'instruments d'intervention toujours plus efficaces et plus variés. L'intégration massive de nos programmes d'aide bilatérale aux activités de l'Organisation des Nations Unies, soit sous forme de contributions financières, soit sous forme d'une participation aux projets de l'Organisation, est un élément de cette action qui vise à renforcer la cohérence de l'ensemble de notre politique extérieure.

Les difficultés que nous rencontrons ne devront pas nous incliner au pessimisme et à l'inaction car, comme je l'ai dit déjà, l'évolution la plus récente de la politique internationale exige que nous contribuions davantage encore au bien-être des pays en développement.

Tel est d'ailleurs notre intérêt bien compris car, me semble-t-il, ce que Abraham Lincoln disait de son pays à la veille de l'épreuve la plus douloureuse : "L'Amérique ne peut vivre à moitié libre, à moitié asservie", peut s'appliquer aujourd'hui à notre planète tout entière.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir de féliciter très chaleureusement M. Peter Florin à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes particulièrement gratifiés qu'il représente la République démocratique allemande, pays avec lequel le Koweït a des liens très forts et des intérêts mutuels. Je suis persuadé que son expérience et ses compétences lui permettront d'aboutir aux résultats les plus positifs.

Je voudrais également exprimer notre appréciation et notre admiration pour les efforts couronnés de succès de son prédécesseur et collègue, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pays ami, au cours de sa présidence lors de la dernière session.

Nous avons également l'obligation de saluer les efforts résolus du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, efforts qu'il déploie dans de nombreuses situations internationales et pour lesquelles il cherche résolument et sincèrement des solutions en soulignant le rôle et l'importance des Nations Unies dans la réalisation et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Al-Sabah (Koweït)

Nous, Etats Membres des Nations Unies, ne devons ménager aucun effort pour l'aider à soutenir cette organisation et à renforcer le rôle déjà important qu'elle joue dans le monde en vue de préparer un avenir meilleur que nous nous souhaitons à nous-mêmes et aux générations à venir.

Les Nations Unies dépendent, pour assurer leur présent et leur avenir, de l'appui soutenu et inconditionnel tant moral que matériel des Etats Membres, sans parler de l'appui politique, de la volonté de s'acquitter des engagements pris, et des obligations et responsabilités qui sont adressées par la Charte, et présentées de manière plus détaillée par les résolutions. Car sans cet engagement réel qui donne effet à ces résolutions, qui sont le pouls de la volonté internationale, notre organisation n'est alors qu'une simple tribune où les cris et les souhaits sont emportés rapidement par le vent, et dont les échos s'estompent dans l'immensité de la réalité et de la vérité, ne laissant derrière eux que des crises qui sapent les perspectives de paix, de bien-être et de progrès.

Le Prince de l'Etat du Koweït, S. A. Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Sabah, a exprimé cette notion dans une récente déclaration :

"Les Nations Unies représentent la conscience du monde et son pouvoir exécutif; la conscience se trouve dans l'Assemblée générale et le pouvoir est entre les mains du Conseil de sécurité. Le monde attend de lui des résolutions au caractère obligatoire confirmant le véritable désir de régler les crises qui menacent la paix et la sécurité internationales."

Le Koweït, qui a demandé et soutenu le processus d'amélioration du système des Nations Unies au cours de l'année écoulée, croit fermement qu'il incombe désormais à tous les Etats Membres d'honorer totalement leurs obligations financières à l'égard de notre organisation, conformément à la Charte, afin de permettre à celle-ci de jouer le rôle historique qui lui revient : assurer la paix dans le monde.

Les dirigeants des nations islamiques ont fait au Koweït l'honneur de lui confier la responsabilité de présider l'Organisation de la Conférence islamique qui a tenu sa cinquième conférence au sommet sur la terre bénie du Koweït et ont choisi le Prince, S. A. le Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, pour présider les travaux de l'Organisation au cours des trois prochaines années.

M. Al-Sabah (Koweït)

A leur conférence tenue au Koweït, les dirigeants de la nation islamique ont discuté de tous les défis économiques auxquels sont confrontés le monde en général et le monde islamique en particulier. Cette conférence au sommet a adopté toute une série de résolutions portant sur tous les problèmes régionaux et internationaux. S. A. le Président de la Conférence s'est engagée à consacrer son attention à ces résolutions afin de faire en sorte qu'elles deviennent un arbre du bien-être et de l'amour, "dont la racine est ferme, et la ramure dans le ciel; il donne à tout instant sa récolte, par permission de son Seigneur."

Dans leurs délibérations et résolutions, les dirigeants de la nation musulmane ont accordé la plus grande attention à la question de la ville sainte de Jérusalem - Al Qods al Sharif - le berceau des religions et des civilisations. Cela n'est guère étonnant, puisqu'une telle attention découle du principal objectif qui a présidé à l'établissement de l'Organisation de la Conférence islamique et traduit l'accomplissement et la reconnaissance d'un devoir religieux à l'égard de la Ville sainte. Les dirigeants ont, par conséquent, réaffirmé qu'il importe de préserver impérativement le caractère islamique et arabe de la Ville sainte et que toutes les législations sionistes la concernant doivent être considérées comme nulles et non avenues.

A leur réunion tenue au Koweït, les dirigeants de la nation musulmane ont fait part de la profonde préoccupation que leur inspire la guerre entre l'Iraq et l'Iran, deux membres importants de l'Organisation de la Conférence islamique, qui entre ce mois-ci dans sa huitième année. Il est des plus regrettable pour les dirigeants et les peuples musulmans que l'Iran ait boycotté cette grande conférence sous de faux prétextes et ait monté, contre la Conférence et contre le Koweït, une campagne de propagande injuste, en dépit des efforts considérables faits par le Koweït, pays hôte, et par ses frères et ses amis, les dirigeants des autres pays musulmans, pour convaincre les autorités iraniennes de la nécessité et de l'utilité de leur participation à cette conférence pour y présenter et défendre leur point de vue et pour entendre le point de vue des autres.

Mais l'Iran n'est pas revenu sur sa décision de boycotter la Conférence et a donc rejeté ses résultats et ses résolutions adoptées à l'unanimité qui visent à contribuer, de manière sincère et consciente, aux efforts faits pour mettre rapidement et justement fin à cette guerre.

La résolution relative à cette guerre adoptée par la Conférence s'inspire des enseignements de la véritable religion islamique et exprime la volonté des



M. Al-Sabah (Koweït)

dirigeants musulmans d'accomplir leurs devoirs à l'égard de deux voisins musulmans, conscients qu'ils sont des responsabilités historiques et religieuses qui leur incombe de préserver l'unité de la nation islamique, et aux fins d'épargner les vaines effusions de sang musulman et de défendre le droit des peuples des deux pays de disposer de leurs ressources et de vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi que le droit des pays et des peuples de la région de se préserver des conséquences dangereuses et imprévisibles de la guerre si celle-ci devait durer et s'étendre.

La politique de l'Iran consiste à exacerber les tensions et à pousser les choses vers de dangereux écueils. Les flammes attisées par cette guerre ont commencé à brûler d'autres pays qui ne sont pas parties au conflit et à mettre gravement en danger l'économie et la sécurité internationales du fait que la liberté de navigation dans le golfe Arabe est entravée et compromise par le lancement d'attaques contre des navires appartenant à des pays qui ne sont pas parties au conflit. Le golfe Arabe a toujours été un pont d'amitié pour les nations de la région, une oasis de coopération, de sécurité et de paix, et une source de bien-être pour le monde. Nous devons maintenir ce caractère qui lui est propre, et cette responsabilité incombe à tous les pays de la région.

Depuis le commencement de cette guerre, le Koweït a toujours été conscient de ses dangers, et nous avons senti en elle, ainsi que dans ses courants sous-jacents et son évolution, son potentiel d'expansion. Notre préoccupation à l'égard de la paix et de la nécessité de la paix, des relations de bon voisinage et des obligations qu'elles entraînent, de la religion islamique et des liens qu'elle tisse nous a amenés à tenir des discussions particulières et collectives avec les Etats frères dans le cadre du Conseil pour la coopération dans le Golfe, et avec les organisations régionales et internationales dans le cadre de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies, afin de mettre rapidement et justement fin à cette guerre et de l'étouffer dans l'oeuf. Nous avons ensuite essayé de persuader les dirigeants de l'Iran de rechercher la paix, comme l'ont fait nos frères en Iraq, et de se conformer à la volonté internationale, comme le reflètent de nombreuses résolutions et initiatives.

Mais le Gouvernement iranien a rejeté tous ces appels sincères, toutes ces initiatives et toutes ces résolutions. Il a également interprété de manière erronée et arbitraire les actes et les efforts du Koweït en vue d'atteindre ce

M. Al-Sabah (Koweït)

noble objectif. Il les a mal reçus, et a fait de notre pays une cible, alors que nous n'étions pas partie au conflit lorsqu'il fut déclenché. Depuis 1984, l'Iran attaque nos pétroliers qui naviguent dans les eaux du golfe Arabe. Nous avons fait preuve de la plus grande modération et du plus grand sang-froid face à ces provocations et à ces attaques, car nous ne voulions pas qu'elles s'intensifient et se généralisent. Nous avons au contraire essayé de les arrêter en ayant recours à la légitimité internationale représentée par le Conseil de sécurité pour qu'il soit mis fin à ces attaques et que les intérêts des pays qui ne sont pas parties au conflit soient garantis.

Toutefois, les dirigeants iraniens ont décidé de continuer de nous priver des revenus assurés par nos exportations de pétrole, cherchant ainsi à saper notre capacité de faire face à nos engagements nationaux et internationaux et de jouer le rôle qui nous revient de contribuer aux programmes de développement économique des pays en développement. Confrontés à une telle situation, nous avons dû prendre des dispositions commerciales normales bien connues de tous - dispositions qui avaient déjà été prises par un grand nombre de pays, et notamment l'Iran - en vue de protéger nos pétroliers.

L'Iran a, de propos délibéré, vivement dénoncé cette mesure commerciale, sans doute pour dissimuler ses propres politiques et pratiques à notre égard. Cela représente l'un des aspects les plus menaçants de l'escalade qu'a connue notre région ces derniers temps.

Conformément à l'un des éléments fondamentaux de sa politique étrangère, le Koweït affirme que la sécurité de la région du Golfe relève de la responsabilité exclusive des pays de la région. Cette région stratégiquement importante fournit au monde une ressource précieuse et indispensable, qui contribue largement au développement et au bien-être du monde. Notre région doit donc rester à l'abri des crises et des tensions; si nous voulons éviter la rivalité entre les grandes puissances et de dangereuses interventions étrangères, les pays de la région doivent renoncer au recours ou à la menace de recours à la force.

C'est la persistance manifestée par l'Iran à poursuivre la guerre, ce sont l'extension et la portée de cette guerre, ce sont les menaces de bombardement et les bombardements effectués par l'Iran contre des navires appartenant à des pays non parties au conflit, c'est le minage par l'Iran des eaux du Golfe qui sont à l'origine de la situation actuelle, qui ont transformé le golfe Arabe en une région

M. Al-Sabah (Koweït)

extrêmement explosive et entraîné la présence de flottes et de navires de guerre étrangers, chacun cherchant à protéger ses intérêts et la liberté de navigation dans ces eaux internationales. Il est à présent devenu clair, notamment après les événements de ces dernières semaines, que l'Iran a l'intention de porter atteinte, par tous les moyens, à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale. Des quartiers résidentiels et industriels dans certaines régions du Koweït ainsi que certaines de nos îles ont été attaqués par des missiles iraniens. Il s'agit là d'actes d'agression qui n'ont d'autre but que l'expansion de cette guerre, l'attisement de ses flammes et la multiplication du nombre de ses victimes.

M. Al-Sabah (Koweït)

Qui plus est, le caractère inviolable de notre ambassade à Téhéran a été enfreint, le personnel de l'ambassade a été arrêté et maltraité et le contenu de l'ambassade a été pillé et brûlé. Aujourd'hui l'Ambassade est toujours occupée, en violation des règles les plus élémentaires du droit international et des normes qui gouvernent les relations diplomatiques entre les nations. Les incidents tragiques qui se sont produits à la sainte Mecque en un jour des plus sacrés dédié à la gloire de Dieu illustrent bien l'irresponsabilité iranienne. Du haut de cette tribune, nous en appelons à l'Iran pour qu'il mette fin à de telles pratiques et pour qu'il respecte les normes et règlements régissant les relations entre les pays et garantissant le bon voisinage dans l'intérêt de la sécurité de la région. On n'arrive pas au bon voisinage par l'agression et la provocation, mais par la coopération, la cohésion et la fraternité.

Il n'y a pas, dans l'histoire contemporaine, de guerre qui ait duré aussi longtemps que celle-ci. Jamais nous n'avons vu tant de destructions que celles entraînées par cette guerre ou un tel effort - régional ou international, individuel ou collectif - pour tenter de mettre fin à cette guerre. Le dernier maillon dans la chaîne des efforts internationaux est la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, résolution que l'on peut qualifier d'historique pour la façon dont elle a été adoptée, pour son équilibre et sa justesse, pour l'appui unanime et l'enthousiasme populaire et officiel qu'elle a suscités.

Cette résolution est peut-être la dernière chance d'arriver à une paix juste et durable entre ces deux voisins musulmans et dans la région. Insister pour que cette résolution soit appliquée est une responsabilité qui nous incombe à tous. Si nous ne faisons pas tous les efforts nécessaires pour garantir son application, nous aurons à en répondre devant l'histoire. Les intérêts des différents pays sont devenus à ce point interdépendants qu'il n'est plus de conflit limité affectant les seules parties directement en cause. Nous sommes tous partenaires, pour le meilleur et pour le pire, pour le bon et le mauvais, dans la guerre comme dans la paix. Aussi devons-nous oeuvrer de concert pour la paix. Tout en nous félicitant que l'Iraq ait accepté cette résolution, nous prions instamment l'Iran d'accepter pleinement, sans ambiguïté et sans plus de retard, cette résolution afin que prenne fin cette tragédie qui dénie les valeurs divines et les lois humaines. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts incessants du Secrétaire général pour faire appliquer ladite résolution, et notamment ses récents voyages à Téhéran et à Bagdad, et nous estimons que nous avons tous le devoir d'appuyer de notre mieux ses initiatives, sans nous laisser leurrer ou abuser.

M. Al-Sabah (Koweït)

La question de Palestine a occupé un haut rang de priorité dans notre ordre du jour et elle a retenu l'attention des dirigeants de la nation islamique lors de leur réunion au Koweït. Ces derniers se sont longuement penchés sur l'impasse dans laquelle se trouve cette question, les souffrances que le peuple palestinien continue d'endurer sous l'oppression des forces israéliennes d'occupation et sur l'occupation des territoires arabes, et plus particulièrement la Ville sainte d'Al Qods, ainsi que sur le fait que le peuple palestinien se voit interdire de créer, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), un Etat indépendant qui lui soit propre sur son territoire national.

Les résolutions des dirigeants musulmans traduisent l'unité d'objectif et le caractère sacré que revêtent toutes ces questions inséparables les unes des autres. Selon eux, il ne sera pas possible de progresser vers la solution de ce problème si ce n'est par le biais d'une conférence internationale réunie sous les auspices des Nations Unies, à laquelle prendraient part toutes les parties sur un pied d'égalité, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Au Koweït, nous avons toujours considéré que la question palestinienne était notre problème numéro un, dont dépendaient notre dignité et notre crédibilité en tant qu'Arabes. Aussi, tout en remerciant les pays et les organisations régionales qui appuient la convocation d'une conférence internationale, nous exhortons les pays qui ont de l'influence sur Israël à se rallier à l'opinion de la majorité écrasante de la communauté internationale et à faire pression sur Israël afin de permettre la tenue de cette conférence dont l'objectif est le rétablissement de la paix au Moyen-Orient et l'octroi, au peuple palestinien, du droit de rentrer dans sa patrie pour échapper enfin au tourment de l'errance et de la ruine.

Depuis l'invasion brutale de son territoire par Israël il y a cinq ans, le pays frère du Liban voit encore certaines régions du sud de son pays sous le contrôle de l'armée d'occupation israélienne. En dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité exigeant qu'il se retire, Israël refuse de le faire au nom d'une politique fondée sur l'expansion aux dépens des autres et sur l'ingérence dans les affaires intérieures du Liban, déstabilisant le pays, compromettant sa sécurité et son indépendance. La communauté mondiale doit faire pression sur Israël pour qu'il se retire purement et simplement du territoire libanais. Nous sommes résolument aux côtés du Liban et nous appuyons la détermination de son peuple à garantir l'indépendance, la souveraineté et l'unité de son territoire.

M. Al-Sabah (Koweït)

La situation en Afghanistan reste une source de vive préoccupation pour le Koweït. Cette question a retenu l'attention des dirigeants de la nation musulmane qui, lors de leur réunion au Koweït, ont exigé le retrait des forces étrangères et appuyé les efforts faits par les Nations Unies pour trouver à ce problème une solution juste garantissant à tous les réfugiés afghans la possibilité de rentrer dans leur patrie, la non-intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et la sauvegarde du caractère islamique et non aligné du pays.

Le Koweït se félicite des efforts constructifs déployés par le Secrétaire général par le biais de son représentant spécial et nous espérons que les parties à la négociation feront preuve de suffisamment de souplesse pour arriver à une solution garantissant la sécurité de la région.

Les dirigeants musulmans réunis au Koweït ont examiné la question du racisme, de l'occupation persistante de la Namibie et des attaques répétées de l'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne et ses voisins avec la même attention et le même sens de leur responsabilité historique qu'ils accordent à la question du sionisme et de l'occupation, par Israël, des territoires arabes. Ils sont convenus qu'un boycottage global et sincère du régime raciste d'Afrique du Sud était le seul moyen d'obliger celui-ci à se soumettre à la volonté de la communauté internationale et à respecter le droit de la majorité noire, et son aspiration à l'égalité.

Le Koweït a toujours appuyé la lutte légitime et courageuse que le peuple namibien mène sous la conduite de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Il considère qu'il n'est plus possible ou juste de laisser la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité tributaire d'éléments qui lui sont étrangers alors que ses objectifs légitimes sont la paix et la sécurité dans la région.

Déterminé à appuyer les efforts régionaux et internationaux visant le règlement des problèmes par des moyens pacifiques, le Koweït se félicite qu'un accord soit en vue entre les pays d'Amérique centrale, sur des bases concertées visant le règlement des problèmes politiques de la région, de manière à mettre celle-ci à l'abri de l'intervention des superpuissances et de leurs manoeuvres pour exploiter la situation afin de servir leurs propres intérêts. Nous appuyons le désir ardent qu'ont les nations de la région d'entrer dans une ère de tranquillité et de stabilité où il serait possible de concentrer toute son énergie nationale sur le développement, la reconstruction et le bien-être de ses populations.

M. Al-Sabah (Koweït)

Une des principales préoccupations des dirigeants du monde musulman au cours de la Conférence au Koweït a été le problème du terrorisme, ce phénomène qui se répand dans le monde d'aujourd'hui, allant jusqu'à menacer les fondements mêmes de la stabilité mondiale. Les dirigeants ont exprimé leur préoccupation et leur vive inquiétude devant le caractère hautement visible et inquiétant que le phénomène a atteint, et ils ont dénoncé certaines tentatives tendancieuses réalisées par les forces anti-islamiques de lier le terrorisme aux musulmans.

Dans son essence et dans sa substance, l'Islam rejette la violence, quelque forme qu'elle prenne, car c'est une religion fondée sur l'amour et la fraternité et qui recourt, dans ses pratiques comme dans son expansion, à la persuasion et au dialogue. La nation islamique est prête à coopérer avec ses différents membres et avec la communauté internationale pour éliminer le terrorisme international et pour bien élucider la différence entre le terrorisme et le droit sacré des peuples à une lutte de libération légitime. A cette fin, les dirigeants musulmans ont appuyé la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies chargée de définir le terrorisme.

Chaque fois que des signes d'accord apparaissent dans les relations entre les deux grandes puissances, on note les effets positifs pour la paix et la sécurité dans le monde. Voilà pourquoi le Koweït se félicite de l'accord de principe intervenu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en vue de l'élimination des missiles de moyenne portée et de leurs ogives nucléaires et espère que cela marquera le début d'un processus de désarmement continu.

L'annonce de l'accord a donné aux peuples épris de paix l'espoir d'une nouvelle ère où la coopération régnera entre les grandes puissances, remplaçant cette rivalité qui a gaspillé des ressources considérables et qui les a empêchées de jouer le rôle qui aurait dû être le leur, à savoir d'être au service de l'humanité et de la défense de la paix.

Désirant ardemment la paix, nous demandons aux grandes puissances d'accorder aux guerres et conflits régionaux la même attention qu'elles accordent à la recherche de solutions aux questions bilatérales. Nous, au Koweït, croyons que la sauvegarde de l'être humain, où qu'il soit, doit être notre objectif, car l'être humain est le créateur et la force créatrice de la paix et du progrès.

La Conférence au sommet islamique s'est tenue au milieu des conditions politiques extrêmement difficiles qui prévalent aujourd'hui dans le monde, et elle a achevé ses travaux au milieu de conditions économiques internationales très

M. Al-Sabah (Koweït)

sérieuses après que les dirigeants ont discuté avec sincérité et détermination des problèmes concernant le droit des nations islamiques et de toutes les nations à une vie sûre et stable, ainsi que leur droit à un développement économique et au bien-être social.

Au cours de la Conférence, les participants ont pu gouverner, mener avec l'aide du Tout-Puissant, le navire de la Conférence islamique contre les tempêtes et les écueils pour le diriger vers un nouvel horizon où le sang musulman ne sera plus versé et où ses rangs se resserreront et s'épanouiront dans l'amitié, dans la coopération et dans la paix.

Nous sommes confiants que les Nations Unies, modèle vivant de coopération internationale, pourront tirer profit des succès de la Conférence au sommet islamique dont mon pays a été l'hôte.

M. GOUNG (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Florin à l'occasion de son élection au poste de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. La délégation de la Birmanie croit que les discussions de la présente session seront constructives et fructueuses sous sa compétente direction.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury pour sa précieuse contribution aux travaux de l'Assemblée lors de la précédente session.

Les sessions ordinaires de l'Assemblée générale nous ont toujours permis d'évaluer le passé et d'envisager l'avenir. Au cours de ces dernières années, notamment depuis la dernière guerre mondiale, les vents du changement ont soufflé dans le monde entier. Nous avons assisté à l'effondrement des empires coloniaux et à la naissance de nouveaux Etats indépendants. La science et la technique, clefs du progrès moderne et de la prospérité, sont allées de pair avec les événements, tant positifs que négatifs, qui se sont déroulés dans l'environnement international. La population mondiale se multiplie et nous avons été témoins de la vague croissante des espoirs du monde pour des droits aussi fondamentaux que l'égalité et la dignité, la souveraineté et l'indépendance, la paix et la sécurité et, par-dessus tout, pour le bien-être social et économique.

Il est parfaitement approprié que la Charte des Nations Unies commence par un appel solennel "à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances"



M. Goung (Birmanie)

et "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande."

Les dispositions de la Charte continuent donc de refléter les aspirations et les espoirs changeants de la société humaine et les réalités de notre temps. Cela témoigne certainement de la validité continue des principes de la Charte qui représentent les fondements de notre Organisation.

Aucun aspect de la vie humaine n'a été à l'abri de l'influence des forces créées par l'évolution constante de l'environnement international. Par conséquent, l'histoire des années de l'après-guerre se caractérise par les efforts ardues de l'homme pour s'adapter et se réadapter aux besoins toujours changeants de notre époque. Les Nations Unies ont joué un rôle nécessaire, essentiel, en traçant la voie à suivre pour arriver à un monde plus sûr et plus prospère. Malgré cela, la scène internationale a été assombrie par des tensions, une instabilité et des incertitudes très visibles, dans les domaines politique, social ou commercial, dans les domaines des transports et des communications, etc...

Cela nous amène à la question de la paix et de la sécurité internationales. Le système de sécurité collective prévu dans la Charte se fonde sur la reconnaissance du fait que, pour l'essentiel, le maintien de la paix et de la sécurité internationales dépend des grandes puissances qui disposent, ensemble ou individuellement, de la capacité de réaliser ou de violer cet objectif. C'est sur la base de cette reconnaissance que les fondateurs des Nations Unies ont accordé aux cinq grandes puissances le statut spécial de membre permanent du Conseil de sécurité, qui est l'organe suprême en matière de guerre et de paix. La triste réalité d'aujourd'hui témoigne de la domination continue des superpuissances dans les relations internationales.

M. Goung (Birmanie)

Malheureusement, l'harmonie qui avait marqué les relations entre les grandes puissances au moment de l'élaboration de la Charte et avant s'est relâchée rapidement après la deuxième guerre mondiale. Entre-temps, les problèmes auxquels était confrontée l'Organisation se sont multipliés, se sont amplifiés et sont devenus de plus en plus complexes. Tout effort visant à promouvoir la paix et la sécurité dans quelque partie du monde que ce soit peut être freiné par l'indifférence des grandes puissances ou nettement renforcé par leur appui. Un certain degré de compréhension entre elles est donc essentiel avant qu'on puisse espérer parvenir à des résultats palpables dans tout processus de pacification.

La question la plus importante au niveau international est la prévention d'une guerre où il serait fait usage d'armes nucléaires. C'est un danger auquel doivent faire face tous les pays, et aucune politique de sécurité nationale ne peut les protéger de cette menace, car la dynamique d'une guerre nucléaire ne respecte aucun sanctuaire. Dans les guerres passées, il était possible de détruire un village, une ville et même un pays. Aujourd'hui, les armes nucléaires menacent l'humanité au niveau planétaire. Tant que les armes nucléaires existeront, il n'y aura pas de garantie contre leur utilisation et nous ne pouvons pas écarter la possibilité d'une guerre nucléaire causée par un accident, une erreur ou une mauvaise communication. La paix et la sécurité mondiales ne peuvent résister indéfiniment dans des conditions où la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, continue sans relâche. La réalisation du désarmement général et l'élimination des armes nucléaires sont des questions d'une importance cruciale non seulement pour les grandes puissances mais pour tous les pays du monde.

Les Nations Unies n'ont été créées que quelques semaines avant l'avènement de guerres nucléaires et les implications de l'ère atomique n'avaient pas été pleinement anticipées au moment de l'élaboration de la Charte. Cependant, la sécurité collective envisagée, née de l'expérience de la deuxième guerre mondiale, prévoit que les nations règlent leurs différends pacifiquement, sans recourir aux armes, et cela par le biais du désarmement.

Visiblement, le processus bilatéral des négociations sur le désarmement non seulement été intensifié, mais s'est récemment accéléré. Nous voyons un pas dans la bonne direction, qui mérite un appui universel, et nous sommes encouragés par l'évolution de la situation.

La situation au Moyen-Orient et ses implications pour la paix et la sécurité internationales continuent de préoccuper les Nations Unies. La communauté

M. Goung (Birmanie)

internationale a répété, d'année en année, que l'effort continu de paix au Moyen-Orient est tributaire de la solution du problème de la Palestine. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1978) du Conseil de sécurité demeurent valides en tant qu'elles consacrent les principes d'un règlement juste et complet. Elles offrent donc les conditions préalables essentielles à une solution pacifique. En outre, au centre du problème se trouve la reconnaissance des droits de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit du peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux, y compris le droit à la souveraineté et à l'indépendance.

La voie menant à la paix passe par un règlement négocié entre les parties intéressées. Voilà pourquoi l'idée d'une conférence internationale sur la paix, qui reprend du terrain, et la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de reprendre des initiatives en cette matière, sont des développements positifs.

Le Liban continue de chanceler sous l'effet des empiètements à sa souveraineté et à son indépendance exercés de l'extérieur. Les deux grandes puissances dans la région, l'Iran et l'Iraq, se livrent une lutte implacable. La situation dans toute la région du Moyen-Orient est réellement dangereuse. A moins que des mesures ne soient prises rapidement, il y a un réel danger que les hostilités s'étendent, entraînant tous les pays de la région. La délégation de la Birmanie se félicite des efforts en cours du Secrétaire général pour faire démarrer un processus de négociation fidèle à l'esprit de la Charte et conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Assemblée continue d'être témoin, en Afrique du Sud, d'une situation qui ne montre aucun signe d'amélioration, alors que le régime de ce pays continue de refuser à la majorité ses droits en tant que peuple, en perpétuant le système d'apartheid. L'occupation illégale de la Namibie par ce régime continue de priver le peuple de ce pays de son indépendance, et ses actes d'agression et de violation territoriale contre les pays voisins représentent une menace continue à la paix et à la stabilité de la région. L'Afrique du Sud n'a nullement l'intention d'entamer un dialogue pacifique. La communauté internationale a condamné d'une même voix l'apartheid et elle a reconnu la nécessité d'une action concertée des Nations Unies, conformément au Chapitre VI de la Charte, pour faire pression pacifiquement sur le régime sud-africain pour qu'il abandonne ses politiques et pratiques courantes.

Presque une décennie s'est écoulée depuis qu'à la suite de l'intervention et de l'occupation étrangères, les peuples du Kampuchea et de l'Afghanistan ont été

M. Goung (Birmanie)

privés de leur indépendance et de leur droit à l'autodétermination. Le rétablissement de leurs droits figure depuis à l'ordre du jour des Nations Unies. En outre, les peuples de ces deux pays ont beaucoup souffert, ce qui a ajouté une dimension humanitaire à ce problème. Bien que ces deux situations soient assez semblables pour l'essentiel, elles sont apparues à la suite de développements et de circonstances particuliers à la région et la solution de ces problèmes doit tenir compte du contexte régional de chaque pays. Elles ont en commun que, dans les cas, la solution exigerait un retrait complet des forces étrangères et un règlement négocié global entre les parties concernées. Malgré la complexité de ces questions, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté tous les ans, par une importante majorité, des résolutions incarnant les principes et les modalités d'un règlement équitable et négocié.

La Birmanie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea et l'Afghanistan, car elle pense qu'un règlement pacifique sur la base de ces résolutions créerait des conditions pour le rétablissement du droit à la souveraineté nationale et à l'autodétermination de ces deux peuples.

En ce qui concerne la situation au Kampuchea, je dirai que ses incidences sur la paix et la stabilité régionales sont particulièrement préoccupantes. Nous croyons que le rétablissement des droits légitimes du peuple kampuchéen créera les conditions favorables de confiance mutuelle et de compréhension qui sont essentielles pour la réalisation de la coopération régionale pour la paix et le développement. En même temps, une solution au conflit afghan créerait des conditions favorables à la paix dans la région et, en même temps, améliorerait les chances de résoudre des questions internationales de portée planétaire.

Depuis quelque temps, l'économie mondiale est stagnante. Il y a deux ans, les facteurs principaux, notamment la chute du prix du pétrole, de la valeur du dollar et des taux d'intérêt avaient fait naître quelques espoirs en une croissance vigoureuse en 1986 et 1987. L'évaluation générale est maintenant que ces espoirs ne se sont pas matérialisés en 1986 et que les perspectives pour 1987 sont également loin d'être brillantes.

M. Goung (Birmanie)

Les pays en développement dépendent généralement de l'exportation de leurs matières premières pour obtenir les devises fortes nécessaires au financement de leurs projets d'investissement et de leurs importations de produits de base essentiels. La chute dramatique des prix des matières premières a commencé il y a environ 10 ans et s'est poursuivie sans relâche. Depuis, elle s'est même accélérée. Cela est vrai de la plupart des produits de base, comme les produits agricoles et forestiers, les minerais et les métaux. D'autre part, les pays en développement doivent payer des prix encore plus élevés pour l'importation des produits manufacturés en provenance des pays développés industrialisés. Ces facteurs enclenchent naturellement une réaction en chaîne de conséquences néfastes pour tous les pays en développement dans leur capacité d'épargner, d'importer et d'investir, créant ainsi de graves difficultés pour leur balance de paiements et pour les termes de l'échange et les contraignant à emprunter toujours plus à l'étranger.

Voilà comment les pays en développement en sont venus à ployer sous le fardeau de l'immense volume d'une dette internationale et de son service qui ont pour effet de réduire à néant leurs efforts les plus énergiques dans la recherche d'une économie viable qui reste insaisissable. On ne saurait s'attendre que le surendettement et la détérioration croissante de la balance de paiements et de la balance commerciale se limitent à un pays ou à un groupe de pays ni à un secteur ou à certains secteurs seulement de l'économie mondiale. Le phénomène ne peut que s'étendre, avec des conséquences d'une portée considérable. Cela est particulièrement visible dans les difficultés que rencontrent à l'échelle mondiale pays en développement et pays développés, ainsi que dans les bouleversements que les institutions financières et bancaires internationales ont subi récemment.

De tous ces faits, une seule conclusion s'impose : si l'on veut vaincre les difficultés économiques actuelles - que ce soit dans les domaines commercial, monétaire, financier, ou en matière d'assistance ou de développement -, tous les Etats Membres doivent oeuvrer conjointement dans un esprit de coopération afin de chercher les moyens de renverser efficacement la tendance actuelle et d'acheminer le monde sur la voie d'une croissance soutenue et équilibrée.

L'année dernière, les Nations Unies ont traversé une période critique de leur histoire qui, apparemment, était de nature financière mais dont les causes premières étaient bien plus profondes. Ces difficultés ont fourni aux Nations Unies l'occasion d'améliorer leur efficacité administrative et financière, les amenant

M. Goung (Birmanie)

ainsi à décider de toute une série de mesures. De l'avis de ma délégation, une ma entente est le premier pas essentiel vers l'application des mesures nécessaires à l'amélioration de l'efficacité structurelle et financière de l'Organisation. C'est sans aucun doute à l'esprit de compromis de la part de toutes les parties que l'on doit le consensus réalisé autour d'une question aussi complexe et aussi vaste. Les décisions envisagées vont bien au-delà des réformes organisationnelles. On peut dire qu'elles traduisent l'opinion unanime de tous les Membres, à savoir que si l'on veut que l'Organisation atteigne le noble objectif pour lequel elle a été créée, il faut en faire une instance viable et efficace. Un tel engagement exige des Etats Membres qu'ils honorent les obligations financières que leur impose la Charte. La décision prise l'an dernier de réformer le système des Nations Unies représente un pas dans l'action de longue haleine que nous devons tous poursuivre sans relâche. La mise en oeuvre effective de cette réforme exige que se poursuive l'esprit d'accommodement et de coopération qui a régné jusqu'ici.

La délégation de la Birmanie est de tout cœur avec le Secrétaire général, à qui revient l'obligation de diriger l'Organisation en un moment critique. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts inlassables pour parvenir au consensus et instaurer un esprit d'accommodement mutuel, tous deux nécessaires au règlement des problèmes actuels. La délégation de la Birmanie espère que les délibérations de la présente session insuffleront une vigueur nouvelle aux travaux de l'Organisation.

M. ABU HAS SAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais adresser mes sincères félicitations à M. Peter Florin pour son élection unanime à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Sa grande compétence et ses remarquables qualités d'homme d'Etat lui permettront de diriger nos délibérations de la manière la plus efficace possible. Qu'il me soit permis également, au nom de ma délégation, de remercier M. Humayun Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, pour la manière excellente et efficace dont il a présidé la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

La présente Assemblée est une nouvelle occasion pour les Etats Membres de concentrer leur attention sur les difficultés et les possibilités qui se présentent à la communauté internationale. Dans les semaines à venir, nous allons délibérer des nombreuses questions brûlantes et pressantes qui sont autant d'éléments du monde contemporain et qui exigent toute l'attention de notre Organisation. Ma délégation souhaite ardemment que, dans l'atmosphère si souvent fébrile des discours

M. Abu Hassan (Malaisie)

et des activités des divers groupes de pression, nous ne perdions pas de vue que le nombre sans cesse croissant des problèmes dont cette instance est saisie exigent une solution. Nous sommes ici parce que nous croyons dans le rôle des Nations Unies en tant qu'instance la plus noble et la plus représentative de délibération dans les des affaires de la communauté internationale - en fait des affaires de l'humanité - et pour l'instauration de la paix et du développement dans le monde.

Il est un fait incontestable que la paix, la liberté, la justice sociale ainsi que le progrès et le développement économiques revêtent une importance fondamentale pour les Nations Unies. C'est vrai que dans de nombreuses parties du monde l'affrontement persiste, que des problèmes litigieux restent sans solution et que l'humanité continue de souffrir; c'est vrai que la souveraineté des nations, des petites nations notamment, continue d'être violée. Il est tout aussi vrai qu'une grande partie de l'humanité vit dans la pauvreté, qu'elle souffre cruellement de la la faim, privée d'abri, de soins médicaux et d'un enseignement élémentaire. L'Organisation ne doit donc pas être considérée comme la chasse gardée de quelques-uns ni être manipulée par d'autres.

Qu'il me soit permis de dire catégoriquement que la Malaisie croit fermement dans les Nations Unies et dans leur capacité de relever les défis de plus en plus redoutables du monde contemporain. Malgré les difficultés qui nous menacent et nous assaillent, le monde où nous vivons aujourd'hui est bien meilleur qu'il le serait sans les Nations Unies. Aujourd'hui, l'humanité peut envisager l'avenir avec un certain optimisme.

M. Abu Hassan (Malaisie)

La Malaisie est fermement convaincue que les problèmes internationaux contemporains doivent être résolus par les Nations Unies. Ces dernières années, la communauté internationale s'est inquiétée de la montée catastrophique et des conséquences très graves de l'abus et du trafic illicite des drogues dans les sociétés du monde entier. Il est devenu évident que seule une intervention internationale efficace permettrait d'éliminer ce problème. C'est la raison pour laquelle la Malaisie a fermement appuyé l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies, qui a abouti à la convocation de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, en juin dernier, à Vienne. Notre engagement a été confirmé par le fait que notre Premier ministre, M. Mahatir Mohamad, présidait la Conférence. Nous sommes satisfaits des résultats de la Conférence, qui a fourni la volonté politique nécessaire et a permis de jeter les bases d'un programme de lutte contre la menace de la drogue. Nous demandons instamment que toutes les sociétés, partout et à tous les niveaux, fassent tous les efforts possibles pour que ce programme et cette volonté politique deviennent une réalité.

A Vienne, la Conférence a décidé de proclamer une Journée internationale contre l'abus de la drogue et a prié l'Assemblée de choisir une date appropriée. Le 26 juin, date à laquelle la Conférence a adopté sa Déclaration, nous semble convenir, - nous rappelant notre engagement selon lequel l'expression de la volonté politique est nécessaire pour soutenir la lutte contre la menace de la drogue. De plus, cette session devra également envisager des mesures pratiques pour l'application des directives qui figurent dans l'OMC. Pour rendre encore plus efficace le travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, les contributions devront s'accroître. Il serait particulièrement utile de convoquer des colloques régionaux et internationaux sur le problème de la drogue, d'organiser des programmes de formation et de procéder à des échanges essentiels d'information. La Division des stupéfiants pourrait devenir la banque centrale de toutes les informations sur les activités et les méthodologies concernant les stupéfiants, et cette information pourrait être mise immédiatement à la disposition des Etats Membres.

De même, nous sommes inquiets de l'évolution de la question de l'Antarctique et de ses conséquences sur la société mondiale - sur ses intérêts et ses préoccupations. A notre avis, et de l'avis de nombreux autres pays, le Traité sur l'Antarctique ne répond pas à ces intérêts ni à ces et préoccupations. Si nous



M. Abu Hassan (Malaisie)

avons saisi les Nations Unies de cette question, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est ici que cette question peut être étudiée de la façon la plus appropriée et la plus constructive. Nous ne sommes pas sans savoir que le Traité actuel comporte certaines dispositions susceptibles de renforcer la coopération internationale et la paix régionale. Nous pourrions nous laisser convaincre que les intérêts de l'humanité ne sont pas négligés dans ces cas. En dépit de ce qui a été dit sur les motifs qui nous ont amenés à saisir l'Organisation de cette question, je tiens à déclarer catégoriquement que nous continuons d'espérer que grâce au dialogue et à des consultations avec les parties contractantes, nous pourrions éventuellement aboutir à un consensus sur un système de Traité sur l'Antarctique qui soit universellement accepté comme représentant les intérêts de l'humanité. Il est inévitable que les Nations Unies aient un rôle à jouer dans cette démarche.

Notre Organisation continue d'assister à de nombreux cas de non-application des principes fondamentaux de la Charte et de ses décisions. Au Kampuchea, les forces vietnamiennes continuent de faire fi des résolutions de l'Assemblée générale exigeant leur retrait et le rétablissement du droit à l'autodétermination de la population de ce pays. Tant que subsistera ce mépris des résolutions des Nations Unies, la paix et la stabilité de la région du Sud-Est asiatique resteront menacées. En dépit de la menace inhérente que constitue l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam, les nations de l'ANASE n'ont cessé de préconiser une solution politique durable et globale du problème kampuchéen, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. A cet égard, nous sommes heureux de voir le vif intérêt que le Secrétaire général et son représentant spécial portent à la question.

Je suis certain que la plupart des délégations auront pu constater qu'à la suite de certains événements récents de très nombreuses notes ont été distribuées en tant que documents des Nations Unies. Si la distribution de ces notes a semé la confusion au lieu de jeter plus de lumière sur le problème, ce n'est guère surprenant. Il ne fait aucun doute que le Viet Nam a cherché à semer la confusion parmi la communauté internationale. Le Viet Nam et toutes les parties intéressées devraient rechercher sans relâche une solution politique. Dans ce contexte, l'initiative prise récemment par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie constitue un pas en avant. Cette proposition tend à organiser une réunion de

M. Abu Hassan (Malaisie)

personnalités, invitées en leur qualité propre, afin de rechercher le retrait des forces vietnamiennes et la réconciliation nationale. Cela favoriserait un règlement durable.

Je tiens à énoncer une fois de plus les questions fondamentales : tout d'abord, le Viet Nam a usurpé la souveraineté d'un petit Etat voisin; deuxièmement, avec l'aide de quelque 150 000 soldats, le Viet Nam a instauré un régime fantoche, dont la légitimité n'a cessée d'être niée par la communauté internationale dans des résolutions successives de l'Assemblée générale, et dont la survie même continue de dépendre de la présence des forces vietnamiennes; troisièmement, des résolutions successives des Nations Unies ont exigé le retrait de ces forces, le rétablissement de la souveraineté kampuchéenne, et une solution politique globale et durable; quatrièmement, les Kampuchéens souffrent inutilement depuis beaucoup trop longtemps. De très nombreux innocents ont été déracinés et se sont vu contraints de chercher refuge et assistance en Thaïlande.

Les pays de l'ANASE appuient fermement les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et nous prions instamment le Viet Nam de s'engager dans un dialogue constructif et véritable avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) sous la présidence du Prince Sihanouk. Ce n'est que sur ces bases, à notre avis, que l'on pourra trouver une solution politique durable et globale, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Abu Hassan (Malaisie)

Il y a d'autre part la question des réfugiés du Viet Nam lui-même. Les pays de l'ANASE continuent de faire face à un flux constant de réfugiés du Viet Nam, du fait de l'incapacité de ce dernier de mettre en oeuvre un programme de départ ordonné. Il faut absolument que le Viet Nam aborde ce problème d'urgence.

L'Afghanistan représente un autre cas où la souveraineté d'une petite nation est violée et foulée aux pieds. Nous suivons avec intérêt les efforts de médiation déployés sous les auspices du Représentant spécial du Secrétaire général, mais nous restons préoccupés par le fait que, bien que ces efforts se poursuivent, l'Afghanistan continue de faire l'objet d'une répression qui a causé la mort de nombreux Afghans et en a contraint des millions à vivre en réfugiés. Une solution politique dépend du retrait aussi rapide que possible des forces soviétiques de l'Afghanistan, du rétablissement du droit des réfugiés à regagner leur patrie et de la restauration de la souveraineté de l'Afghanistan. Nous lançons un appel à l'Union soviétique pour qu'elle fasse preuve de la bonne foi et de la souplesse nécessaires, afin que le processus engagé par le Secrétaire général puisse être mené à bien et que le droit à l'autodétermination puisse s'exercer en Afghanistan.

Certaines des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine et la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, sont depuis trop longtemps sans solution. Ces questions ne pourront être résolues tant que les grandes puissances, en particulier, refuseront d'agir de façon décisive et en conformité avec les décisions des Nations Unies.

Au Moyen-Orient, Israël n'a pas mis fin à son agression contre le peuple arabe; il n'a pas renoncé aux territoires arabes qu'il occupe; il n'a pas davantage accepté la réalité du peuple palestinien en tant que nation, ni respecté les droits inaliénables des Palestiniens, dont le droit au retour dans leur patrie. Israël n'a cessé d'appliquer une politique agressive et expansionniste, faisant totalement fi des normes de conduite internationale. Encouragé par la position adoptée par certaines puissances, Israël continue d'opter pour la force brutale, la puissance militaire et le terrorisme, tout en rejetant les solutions pacifiques. L'attitude adoptée par Israël et ses partisans nuit gravement à la capacité des Nations Unies d'agir avec efficacité. La Malaisie ne saurait méconnaître le fait que ce sont là de graves transgressions de la Charte des Nations Unies.

M. Abu Hassan (Malaisie)

La Malaisie appuie vigoureusement l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, en sa qualité de seul représentant du peuple palestinien, afin de trouver une solution globale à ce problème. L'Assemblée générale a toujours appuyé cette approche juste et raisonnable.

En Afrique australe, en dépit de la condamnation prononcée par la quasi-totalité des Etats Membres des Nations Unies, le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud s'opiniâtre dans sa politique d'apartheid. Il ne suffit plus de se livrer à des débats sur ce problème. Ce qui s'impose maintenant, c'est une action décisive contre Pretoria sous forme de sanctions globales et contraignantes, en application du Chapitre VII de la Charte. Certaines puissances, qui ont des intérêts acquis en Afrique du Sud, continuent à s'opposer aux sanctions contraignantes sous prétexte que les sanctions ne seraient pas efficaces et ne feraient qu'entraîner de plus grandes souffrances pour les Noirs sud-africains et les Etats de première ligne. Nous rejetons cet argument, parce que ces mêmes pays n'hésitent pas, eux, à appliquer les sanctions lorsque cela répond à leurs intérêts. Et, en tout état de cause, si ces pays se préoccupent véritablement des répercussions éventuelles des sanctions, il existe des mesures concrètes qui peuvent être prises pour atténuer les effets nuisibles que pourraient avoir les sanctions pour les Noirs sud-africains et les Etats de première ligne. A titre d'exemple, le Mouvement des non-alignés a créé un Fonds pour l'Afrique australe précisément dans ce but. C'est pourquoi nous prions instamment les grandes puissances intéressées d'agir de façon décisive afin que puisse être éliminé le système odieux de l'apartheid.

Il incombe également à la communauté internationale, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, de restaurer les droits inaliénables du peuple namibien sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous rejetons toute tentative de lier la question de Namibie à des questions extrinsèques. A cet égard, la Malaisie réaffirme son ferme appui à la South West Africa People's Organization dans la lutte qu'elle mène pour que le peuple namibien recouvre justice et liberté.

Pour que l'Organisation puisse véritablement servir l'humanité, les Etats Membres doivent respecter les principes fondamentaux de la Charte. Ils ont l'obligation de recourir au règlement pacifique des différends. Cependant, le

M. Abu Hassan (Malaisie)

conflit entre l'Iran et l'Iraq dure déjà depuis huit ans. Il y a eu des milliers de victimes; des villes entières ont été détruites; des armes chimiques ont été utilisées, et de vastes ressources économiques, qui auraient pu être utilisées à des fins constructives, ont été gaspillées. Quelle que soit l'issue du conflit, il est évident que nul n'en sortira vainqueur; les deux parties ne feront qu'hériter des résultats destructeurs de la guerre et des conséquences de ces ressources et occasions perdues.

Le monde avait espéré que, grâce à l'adoption à l'unanimité de la résolution 598 (1987) de juillet dernier, des résultats positifs allaient s'ensuivre et qu'il serait mis fin à ce conflit. Bien au contraire, ce à quoi nous assistons, c'est à une recrudescence des tensions, alors que le conflit prend plus d'ampleur encore et que les navires de guerre de plusieurs pays convergent vers cette région. Chacun des acteurs principaux semble placer des intérêts "nationaux" ou "stratégiques" antagonistes avant les objectifs de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité; et pourtant, nous savons que cette résolution a été adoptée à l'unanimité. La Malaisie appuie pleinement les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et nous demandons aux deux parties en cause d'entendre l'appel du Secrétaire général pour qu'il soit mis fin à ce conflit meurtrier et insensé.

La Malaisie n'a cessé de prôner le principe selon lequel les pays d'une région ont l'obligation première de veiller à la résolution des problèmes régionaux par le dialogue et les consultations. Nous croyons fermement que le régionalisme offre la base sur laquelle peuvent se développer des relations de bon voisinage en vue de la paix et de la stabilité. C'est là le fondement même de notre coopération au sein de l'ANASE, qui a contribué au progrès et à une confiance accrue dans la région. A notre avis, cette confiance est cruciale dans les efforts que nous faisons pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et pour renforcer la paix et la stabilité dans la région. L'ANASE a célébré récemment son vingtième anniversaire et prépare actuellement une troisième réunion au sommet pour renforcer encore la coopération entre ses membres et consolider l'Association dans les décennies à venir.

M. Abu Hassan (Malaisie)

Nous sommes heureux de constater qu'une tendance semblable se fait jour en Amérique centrale, où un Plan de paix a été signé au mois d'août dernier au Guatemala. Ce plan a reçu le soutien du Groupe de Contadora et du groupe d'appui. Je tiens à formuler le voeu que cette tendance permette aux peuples d'Amérique centrale, libérés des rivalités entre les superpuissances, d'accéder à la justice, de défendre leur liberté et leur indépendance et de se concentrer sur le développement.

Dans le Nord-Est asiatique, la Malaisie préconise la reprise du dialogue bilatéral entre les Gouvernements de la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée en vue d'une normalisation de leurs relations, qui réduirait les tensions dans la péninsule coréenne. Nous espérons que, grâce à des efforts sincères, un terrain d'entente sera trouvé. La Malaisie est disposée à appuyer toute initiative, d'une ou de l'autre qui tendrait à garantir la paix et la sécurité dans la région.

La Malaisie espère que les discussions qui ont lieu entre les différentes parties intéressées sous les auspices du Conseil national olympique aboutiront à des résultats positifs et permettront de jeter les bases d'une coopération entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée dans d'autres domaines.

Depuis des décennies, la communauté internationale est bouleversée par la course aux armements. Depuis des années, les Nations Unies étudient cette question si complexe et si cruciale. En dernière analyse, bien que les Etats qui sont dotés d'armes nucléaires, et en particulier les deux superpuissances, soient les premiers susceptibles d'amorcer un réel changement, il appartient à toutes les nations d'oeuvrer contre la prolifération des armes nucléaires et de contribuer au processus du désarmement. Il importe de mettre un terme à cette course insensée, non seulement en raison de ses conséquences pour la survie de l'humanité, mais également à cause du fait que des sommes considérables continuent à être gaspillées, qui pourraient être utilisées pour financer des entreprises plus constructives. Nous constatons avec satisfaction que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont sur le point de conclure un accord sur l'élimination des missiles nucléaires de moyenne et de courte portée. Les deux superpuissances doivent engager des négociations sérieuses à propos des armes stratégiques ainsi que sur l'interdiction des essais nucléaires. Il est à souhaiter que ces négociations ouvrent la voie à des accords qui concerneront toute la gamme des armes nucléaires

M. Abu Hassan (Malaisie)

dans une optique de désarmement. Dans ce contexte, les recommandations de la récente session extraordinaire de la Conférence internationale sur le lien entre le désarmement et le développement, serviront à encourager, sur les plans national et international, la réaffectation, à des fins de développement économique et social, de ressources consacrées aux armements.

La sécurité et le bien-être des peuples du monde ne sauraient être distingués du développement économique et social. En vérité, les Nations Unies ont un rôle central à jouer à cet égard. Au cours des dernières années, la communauté internationale a dû se pencher sur la question de plus en plus ardue de la dette internationale, de même que sur le problème relatif à la tendance à la baisse constante du prix des produits de base. Elle a également examiné les graves problèmes que posent l'alimentation et l'agriculture et le commerce international en général. Les mesures protectionnistes en matière commerciale se multiplient, qui s'insèrent dans les législations nouvelles des pays développés.

Il est difficile d'envisager un progrès quelconque dans le domaine du commerce international si les pays développés ne sont pas eux-mêmes convaincus de la nécessité de constituer un système commercial international plus libéral et plus ouvert et d'accorder un traitement favorable et différencié aux pays en développement. Il est de l'intérêt de tous d'adopter des mesures en vue de démanteler le protectionnisme et de redonner vie au commerce international. C'est la raison pour laquelle la Malaisie est convaincue de l'importance de l'ouverture de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales\*.

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a récemment conclu ses travaux sur un accord de consensus. Nous sommes encouragés par ce résultat, qui témoigne d'une volonté commune des Etats de se consulter sur les principaux problèmes économiques auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui. Nous sommes tout particulièrement heureux de constater que, depuis la création du Fonds commun, toutes les obligations ont été honorées. La Malaisie souhaiterait que le Fonds commun puisse devenir opérationnel pour renforcer le commerce ainsi que la recherche et le développement dans le domaine des produits de base. Nous sommes disposés à apporter notre participation active pour rétablir l'équilibre sur le marché des produits de base.

---

\* M. Wijewardane (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

M. Abu Hassan (Malaisie)

Les tendances économiques internationales des années 80 nous ont convaincus du fait que les problèmes économiques les plus urgents auxquels est confrontée l'économie internationale ne sauraient être résolus de façon isolée par un certain groupe donné de pays, développés ou en développement. La Malaisie est fermement convaincue que la coopération multilatérale constitue un moyen efficace de surmonter ces problèmes. Nous ne saurions ignorer le fait que l'économie mondiale est caractérisée par la concentration très poussée des pouvoirs de prise de décision dans une poignée de pays développés. De fait, aucun pays ni groupe de pays ne peut prétendre avoir le monopole de la sagesse pour trouver des solutions miracles aux problèmes que connaît l'économie mondiale. L'interdépendance très étroite de l'économie mondiale a montré à maintes et maintes reprises sa résistance à de telles méthodes sélectives. Les pays développés et les pays en développement doivent en toute franchise reconnaître cette simple réalité et oeuvrer de concert. La meilleure façon de le faire est d'entamer des négociations globales. Nous en appelons aux quelques pays qui continuent à émettre des réserves pour qu'ils fassent preuve de bonne volonté et de magnanimité.

La Malaisie estime également qu'une coopération véritable ne doit pas se limiter aux pays développés et en développement. La coopération Sud-Sud, c'est-à-dire entre les pays en développement eux-mêmes, offre des possibilités non négligeables. On peut dire qu'alors que la plupart des pays en développement connaissent des niveaux de développement assez comparables et sont compétitifs dans leurs efforts, un décalage important existe entre leurs niveaux de développement respectifs. Une telle situation offre des possibilités de coopération mutuellement avantageuses entre les pays en développement eux-mêmes. La Malaisie a été dans les premiers à encourager une coopération accélérée Sud-Sud. Nous nous félicitons de la création de la Commission pour le Sud, dirigée par M. Julius Nyerere, ancien président de la Tanzanie. De même, nous sommes heureux de voir qu'elle a commencé très rapidement ses travaux et recommandé des projets précis dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Ces dernières années, certaines institutions du multilatéralisme ont été de plus en plus souvent attaquées. Cela nous a valu d'entendre très souvent parler d'"abandon du multilatéralisme". Cependant, cet "abandon" n'a pas amené de solution aux nombreux problèmes qu'affronte la communauté internationale. Bien au contraire, ces problèmes s'en sont trouvés exacerbés. A notre avis, nous ne pourrions obtenir un monde sûr et stable qu'en faisant reposer les solutions sur une coopération multilatérale véritable.



M. Abu Hassan (Malaisie)

Reconnaissant que le système des Nations Unies comporte de nombreuses imperfections institutionnelles, comme c'est le cas de toute autre instance internationale, il ne faut ni méconnaître ses faiblesses ni chercher à dénigrer les Nations Unies et le processus du multilatéralisme en général. Nous devons d'entrée de jeu rechercher objectivement une solution à la crise financière dont souffre l'Organisation. Au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, certains progrès ont été faits en vue d'atténuer cette crise financière grâce à l'adoption d'une résolution de consensus définissant l'orientation à suivre. Mais il convient d'insister sur le fait que nous ne devons pas chercher à éluder notre responsabilité commune pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Nous espérons que nos délibérations sur cette question importante à la présente session seront avant tout destinées à garantir la stabilité financière des Nations Unies.

Nous ne saurions trop insister sur les intérêts et les préoccupations de l'humanité qui exigent toute l'attention des Nations Unies, ni sur le rôle crucial que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix dans le monde, du progrès et de l'harmonie au cours du prochain millénaire. Nous devons renouveler notre attachement aux principes et objectifs de la Charte, qui expriment la volonté et la sagesse collectives des pères fondateurs et qui, plus que jamais, restent valables pour la solution des problèmes de l'humanité et du monde contemporain.

M. BARRE (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la Somalie, je félicite très sincèrement le Président pour son élection unanime et bien méritée à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je l'assure de la pleine coopération de ma délégation pour qu'il s'acquitte au mieux de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, qui a dirigé avec beaucoup de talent la quarante et unième session dont les réalisations ont été marquantes.

Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour le rôle actif qu'il a joué dans la recherche de solutions justes et pacifiques aux problèmes internationaux.

La présente session de l'Assemblée générale, comme beaucoup d'autres auparavant, est saisie d'un ordre du jour chargé traitant d'une vaste gamme de questions. Je pense toutefois qu'il est juste de dire que ces questions peuvent

M. Barre (Somalie)

être classées en trois grandes catégories : la paix et la sécurité, l'autodétermination et les droits de l'homme. C'est à ces trois domaines que sont consacrés les principes et les objectifs de la Charte. J'estime qu'il est essentiel de ne jamais perdre de vue ces principes et ces objectifs quand nous essayons de résoudre les problèmes spécifiques dont nous sommes saisis.

Nous devons nous demander, par exemple, si la communauté mondiale a adopté des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix. Le principe des droits égaux et de l'autodétermination des peuples est-il pleinement respecté? Y a-t-il une coopération internationale efficace pour promouvoir les libertés fondamentales et les droits de l'homme, y compris le droit à la stabilité économique et sociale? Si nous pouvons répondre par l'affirmative à ces questions, cela signifie que les obligations qui nous incombent en tant qu'Etats membres sont pleinement assumées. De toute évidence, il existe un large écart entre les objectifs que nous disons poursuivre et leur mise en oeuvre, et les efforts pour réduire cet écart doivent être constants.

De la paix et de la sécurité, on peut dire qu'elles dépendent en fin de compte d'un plus grand respect de tous les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Plus précisément, cependant, on peut dire aujourd'hui que la paix mondiale s'identifie à un engagement ferme en faveur du désarmement et de la sécurité collective et du respect des droits de l'homme fondamentaux.

En tant qu'ancien territoire colonial qui a accédé à l'indépendance sous les auspices des Nations Unies, la Somalie est tout particulièrement consciente du droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans le renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Selon nous, la communauté mondiale se doit d'être reconnaissante envers ceux qui ont conçu la Charte pour affirmer ces droits, à un moment où le processus de décolonisation ne faisait que naître et où le succès était loin d'être assuré. C'est leur sagesse et leur clairvoyance qui ont constitué la base de la déclaration historique de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Aujourd'hui, la préoccupation exprimée dans la Charte et les efforts des Nations Unies pour promouvoir l'autodétermination ont été pleinement validés. L'une des leçons les plus évidentes de l'histoire de notre époque est que les tentatives faites pour étouffer l'aspiration des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance entraîneront inévitablement la violence et les conflits et seront en

M. Barre (Somalie)

fin de compte voués à l'échec. Les peuples opprimés sacrifieront tout, jusqu'à leur vie, pour établir les conditions propices à la liberté, la justice et la dignité humaine.

L'édification d'une communauté d'Etats souverains qui aurait pour objectif final l'universalité n'est pas encore achevée, mais les travaux des Nations Unies dans ce domaine ont fermement renforcés les espoirs et la dignité de millions de gens anciennement colonisés en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, dans le Pacifique et dans d'autres régions, qui ont retrouvé leur identité nationale et qui disposent maintenant d'un statut d'Etat. La Somalie pense que les Nations Unies doivent conférer la plus haute priorité à l'accomplissement de cette tâche.

M. Barre (Somalie)

On a dit que la paix était en fin de compte une question de droits de l'homme. Je ne crois pas que l'on puisse remettre en question le fait que des violations particulièrement graves des droits de l'homme, qui sapent la dignité et la valeur de la personne humaine, provoquent des tensions et des conflits tant nationaux qu'internationaux. La Somalie appuie fermement les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies au nom des peuples opprimés. Nous pensons que la communauté internationale doit arrêter une position sans équivoque lorsqu'elle se trouve face à des politiques racistes, d'agression et de génocide.

Lorsqu'il s'agit de la promotion des droits de l'homme, la responsabilité de l'ONU ne se limite cependant pas à essayer de mettre fin à une oppression intolérable. Sa responsabilité doit s'étendre à la création d'un climat permettant à tous les Etats de satisfaire comme il convient les besoins économiques et sociaux de leurs peuples. Il ne fait aucun doute que c'est là le sens de la Charte, qui nous exhorte à favoriser le progrès social et l'amélioration du niveau de vie dans une plus grande liberté.

C'est dans la perspective de ces trois éléments fondamentaux de paix, d'autodétermination et de droits de l'homme que je parlerai des questions internationales spécifiques qui préoccupent tout particulièrement la Somalie.

La question à laquelle nous donnons la plus haute priorité dans notre politique étrangère est la question de la paix et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique. Depuis des dizaines d'années, notre région souffre de conflits et de tensions, des ravages de la sécheresse et de la désertification et de toute la misère humaine que provoquent les courants massifs de réfugiés. L'instauration d'un climat de paix et de stabilité permettrait aux peuples de la région de mener à bien avec davantage de chances de succès la tâche de redressement et de développement.

C'est parce qu'ils reconnaissaient ce besoin que les chefs d'Etat de la Somalie et de l'Ethiopie ont lancé un processus de dialogue entre leurs deux pays lors de la Réunion de Djibouti, en janvier 1986. Mon gouvernement s'est fermement engagé pour assurer le succès des pourparlers en cours tendant à créer les conditions de la normalisation des relations, résoudre les problèmes fondamentaux et établir une paix juste et durable. Nous considérons comme un progrès le fait qu'à la dernière réunion de la Commission conjointe entre l'Ethiopie et la Somalie, en avril dernier, nous ayons décidé que les deux parties poursuivraient le dialogue et renonceraient à toute action susceptible de mettre en danger le processus de paix.

M. Barre (Somalie)

A notre avis, il faut créer un climat de confiance afin de poursuivre de manière fructueuse les négociations sur les questions de fond. Nous pensons qu'on pourrait alors aller de l'avant dans la recherche d'un règlement juste et durable, reposant sur une évaluation réaliste des conditions existantes et, plus important encore, sur la reconnaissance formelle des aspirations légitimes et des droits fondamentaux des peuples concernés.

Nous sommes fermement convaincus que le respect des droits inaliénables des peuples à la justice et à l'autodétermination constitue une base solide pour la paix et la stabilité de la région.

Malgré certains revers et difficultés, la Somalie continuera de promouvoir le processus de paix qui a été mis en marche, dans l'intérêt et pour le bien-être de tous les peuples de la région.

Je voudrais maintenant faire connaître la position de la Somalie sur un autre problème international grave et urgent : la guerre tragique entre l'Iran et l'Iraq. Elle dure depuis presque huit ans sans qu'aucune perspective de fin ne soit en vue. Elle a prélevé un lourd tribut en vies humaines, en dégâts matériels et a entraîné la diminution des ressources des deux pays.

La Somalie s'est félicitée de la résolution contraignante du Conseil de sécurité demandant le cessez-le-feu car nous pensons que c'est la réponse qui convient face à la destruction, aux effusions de sang et aux répercussions de plus en plus graves de la guerre. Nous lançons un appel aux deux parties, et tout particulièrement à l'Iran, pour qu'elles répondent rapidement et explicitement aux efforts internationaux leur demandant de mettre fin aux hostilités et de parvenir à un règlement honorable. A cet égard, les bons offices du Secrétaire général méritent certainement nos félicitations et notre appui. Il serait du plus haut intérêt pour les peuples de la région, la solidarité arabe et islamique et la paix et la sécurité aux plans mondial et régional de mettre fin à cette guerre tragique.

Au Moyen-Orient, après des décennies de tensions et de conflits, il y a encore des obstacles sur la voie menant à la paix car Israël agit au mépris des règles du droit international. En d'autres termes, il n'y aura pas de paix tant qu'Israël continuera de dénier au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, tant qu'il violera les droits de l'homme des peuples arabes et tant qu'il poursuivra sa politique expansionniste illégale d'annexion et d'occupation. La communauté internationale doit exiger que soit mis fin à cette politique et à l'arrogante violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

M. Barre (Somalie)

Mon gouvernement continuera d'appuyer les résolutions de l'ONU demandant un règlement global au Moyen-Orient, si elles prévoient le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et de créer un Etat en Palestine et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes annexés et occupés, y compris Jérusalem. Nous appuyons également la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient car ce serait une mesure importante en vue d'un règlement juste et durable.

La responsabilité des Etats Membres dans la promotion des droits de l'homme et la suppression des menaces pesant sur la paix n'est nulle part plus lourde que dans le cas de l'Afrique australe. Mon gouvernement se félicite de l'application de plus en plus large de mesures prouvant que la communauté mondiale rejette la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Malheureusement, le système de l'apartheid reste en place et l'oppression institutionnalisée dont sont victimes la majorité de la population et tous ceux qui s'opposent à l'apartheid a été intensifiée.

Il ne fait aucun doute que règne aujourd'hui en Afrique du Sud une situation de crise dangereuse, les affrontements entre les forces d'oppression et les forces de la lutte de libération devenant de plus en plus violents. Mon gouvernement appuie avec force le consensus international sur la nécessité d'imposer des sanctions globales et obligatoires au régime de Pretoria. C'est la seule mesure pacifique efficace dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'efforcer de favoriser l'instauration d'une société juste en Afrique du Sud.

M. Barre (Somalie)

La nécessité de sanctions obligatoires est encore, bien sûr, renforcée par l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et par le fait que celle-ci utilise ce territoire comme un tremplin pour lancer ses actes d'agression militaire contre des Etats souverains. A notre avis, il faut que le Conseil de sécurité prenne des mesures fermes pour garantir la mise en oeuvre rapide et sans aucune condition préalable du plan d'indépendance de la Namibie, qui figure dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978).

Dans un certain nombre d'autres zones de conflit, il faut que les pressions internationales continuent de donner l'impulsion nécessaire pour parvenir à des solutions justes et pacifiques. Dans ce contexte, la Somalie s'associe à la grande majorité des Etats qui ont demandé le retrait de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan. L'indépendance, la souveraineté et le statut non aligné de l'Afghanistan doivent être pleinement respectés et les réfugiés afghans doivent pouvoir rentrer chez eux dans la sécurité et dans l'honneur.

En ce qui concerne la question de Chypre, nous prions instamment les parties intéressées de recourir le plus possible aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies afin de trouver un règlement pacifique. A notre avis, la solution de ce problème réside dans la reconnaissance par toutes les parties intéressées du fait que les droits de l'homme et droits civils et politiques fondamentaux des groupes ethniques qui constituent la population de cet Etat insulaire doivent être pleinement respectés et garantis si l'on veut une paix durable et une harmonie interne.

Le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde entier dépend en grande partie, bien sûr, des progrès réalisés sur la voie du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Il ne fait aucun doute que la course aux armements nucléaires éclipse toutes les autres questions quant à leur importance et à leur urgence. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement se félicite vivement des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles nucléaires de moyenne portée. Il est certain que cet événement revêt un sens historique puisque c'est le premier accord, en principe, sur l'élimination d'un groupe précis d'armes nucléaires. L'esprit de coopération qui a présidé à cet accord dans le domaine crucial du contrôle des armements est tout aussi important, à notre avis. La communauté mondiale espère, maintenant qu'une première mesure a été prise, en un processus qui conduira à l'élimination des missiles stratégiques

M. Barre (Somalie)

de longue portée, à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais et à un gel de la fabrication et du déploiement de toutes les armes nucléaires.

J'en viens maintenant aux questions économiques qui préoccupent vivement mon gouvernement. Malheureusement, l'absence de progrès constatée dans la solution des problèmes internationaux dans le domaine politique est aussi manifeste dans les grands problèmes économiques dont l'Assemblée générale est saisie.

Les efforts pour établir un dialogue Nord-Sud et promouvoir un ordre économique mondial plus juste sont dans l'impasse et c'est de nouveau une source de déception et de préoccupation. Pour les Etats africains, la question qui revêt la plus grande urgence est la situation économique sur notre continent, situation qui continue d'engendrer privations et misère à un niveau inacceptable. Les graves dommages provoqués par les catastrophes naturelles et par l'homme sont moins importants, mais une année après la convocation de la session extraordinaire consacrée à la situation économique critique de l'Afrique, on ne peut pas dire que la crise sur notre continent soit terminée. Il n'est pas facile de surmonter les contraintes du sous-développement et les effets des catastrophes climatiques et autres.

La Somalie, par exemple, a accueilli pendant plus de sept ans des courants massifs et successifs de réfugiés. Même si les besoins de base sont satisfaits grâce à une assistance internationale, la présence de 700 000 réfugiés dans des camps officiels et d'un plus grand nombre encore dans le pays tout entier, continue d'imposer un lourd fardeau à notre infrastructure, à notre économie et à nos ressources qui sont faibles. Nous espérons, bien sûr, que les efforts visant à instaurer un climat de paix dans la région contribueront à promouvoir la meilleure solution au problème des réfugiés : le rapatriement volontaire. Malheureusement, la majorité des réfugiés n'ont pas encore reçu l'assurance de pouvoir retourner chez eux dans des conditions sûres et stables.

Mon gouvernement est reconnaissant aux pays donateurs et aux institutions des Nations Unies qui ont donné aux réfugiés une lueur d'espoir pour l'avenir. Je saisis toutefois cette occasion pour demander instamment que les contributions annoncées en matière d'aide alimentaire soient versées. Il y a à l'heure actuelle de graves pénuries alimentaires et des maladies dues à la malnutrition sont constatées dans de nombreux camps; et si des mesures efficaces et rapides ne sont pas prises, la situation pourrait devenir rapidement catastrophique. Nous espérons



M. Barre (Somalie)

qu'un appui généreux et rapide pour satisfaire les besoins immédiats et à moyen terme continuera d'être apporté aux réfugiés, conformément aux engagements pris lors de la Deuxième Conférence internationale pour l'aide aux réfugiés en Afrique (ICARA II).

J'estime qu'il faut reconnaître le lien direct qui existe entre le sort économique des pays en développement et les contraintes de l'ordre économique mondial actuel. Il faut souligner que lorsque les pays en développement demandent un dialogue Nord-Sud sur les questions interdépendantes du commerce, des finances, du service de la dette et du développement, ils ne parlent pas d'idéologie ni d'abstractions économiques. Ils parlent de questions de vie et de mort, de la nécessité d'éliminer la famine, la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

La Somalie appuie fermement les politiques et les programmes des Nations Unies traitant des questions de l'environnement, de la population et des établissements humains. Nous pensons que la promotion de la condition de la femme, des droits des enfants et des besoins des jeunes, des personnes âgées et des handicapées traduit admirablement les buts sociaux et humanitaires de l'Organisation mondiale. Les campagnes contre des fléaux tels que la discrimination raciale et le trafic des stupéfiants montrent la vitalité et le caractère tout à fait pertinent de l'Organisation.

Nous savons tous que de nombreuses questions dans les domaines critiques de la paix et de la sécurité, de l'autodétermination et des droits de l'homme ne sont toujours pas résolues. Cela nous préoccupe vivement parce que c'est dans ces trois domaines d'activités internationales que se concentrent tous les objectifs et toutes les aspirations de l'homme.

Ma délégation se félicite que des solutions pratiques, fondées sur les principes de la Charte, aient permis la résolution été couronnées de succès dans de nombreuses situations critiques dont les Nations Unies ont été saisies. Ces solutions reflètent la sagesse collective de la communauté internationale et, en tant que telles, exercent une pression morale pour influencer sur le cours des événements.

C'est au sein de l'Organisation des Nations Unies que la promotion du droit international et du développement de la coopération entre Etats pour le bien de tous doit se poursuivre. Dans cet effort humain unique, les Nations Unies peuvent toujours compter sur le plein appui et la coopération du Gouvernement et du peuple de la Somalie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur de cette réunion.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent parler de leur place.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Bien que l'Assemblée générale ait déjà décidé - une fois de plus - de reporter l'inscription du point relatif au Timor oriental ainsi que le débat sur ce point à la session de l'année prochaine, le Ministre des affaires étrangères du Portugal, dans sa déclaration d'hier, a jugé bon de se référer à cette prétendue question.

Cela est déjà, malheureusement, devenu une habitude : chaque fois que des porte-parole portugais mentionnent le Timor oriental, ils avancent des demi-vérités et présentent les choses de façon partielle. Cela nous oblige à notre tour à lui répondre, ne serait-ce que pour éviter toute confusion possible.

Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a parlé de l'incapacité de son pays à s'acquitter de ses obligations en tant que puissance administrante et, comme à l'accoutumée, il a omis d'en expliquer la raison. La vérité, c'est que le Portugal a cessé de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités depuis qu'en août 1975, les autorités coloniales à Dili, ont, de la façon la plus irresponsable, tout simplement abandonné le Timor oriental. Elles l'ont fait après avoir laissé la situation du territoire se dégrader jusqu'à la guerre civile - en fait, après avoir pratiquement fomenté la guerre civile en livrant clandestinement armes et munitions à un groupe politique précis. En agissant ainsi, le Portugal a abdiqué ses responsabilités en tant que puissance administrante et, par conséquent a perdu tout droit, moral ou juridique, de pouvoir être considéré comme puissance administrante du Timor oriental.

Partant, il n'est guère surprenant que la population du Timor oriental ne se considère plus comme liée par un pacte de décolonisation, quel qu'il soit, à l'ancienne puissance coloniale et qu'elle ait assumé son droit et sa responsabilité légitimes de déterminer son propre sort. Elle l'a fait en choisissant l'indépendance par la voie de l'intégration à l'Indonésie, en conformité avec la résolution 1514 (XV) et aux principes VI, VIII et IX de la résolution 1514 (XV).

M. Alatas (Indonésie)

Pour l'Indonésie, le Timor oriental a cessé depuis bien longtemps d'être un problème d'autodétermination ou de décolonisation.

Néanmoins, en raison du profond respect que nous avons pour le Secrétaire général et pour les Nations Unies, nous avons accepté de coopérer avec lui pour essayer de trouver une solution honorable et internationalement acceptable à la prétendue question du Timor oriental, tenant compte du fait qu'il y a encore quelques Etats Membres qui, pour des raisons qui leur sont propres, voudraient que cette question soit maintenue en vie dans cette instance. Mais, comme le sait fort bien le Ministre des affaires étrangères portugais, notre coopération ne saurait se fonder sur la résolution 37/30 de 1982, que l'Indonésie a catégoriquement rejetée et qui, de toute façon, avait reçu déjà à l'époque un appui si minime qu'elle ne voulait plus rien dire.

Nous continuerons à coopérer avec le Secrétaire général dans la recherche d'un règlement honorable, mais il est vrai qu'un tel règlement ne pourra que se fonder sur la réalité objective et sur les faits concrets et non pas sur une déformation de la vérité et des faits imaginaires.

Enfin, pour ce qui est de la préoccupation déclarée du Portugal à l'égard de la situation humanitaire au Timor oriental, nous ne pouvons que nous en féliciter. Toutefois, nous aurions souhaité que ces sentiments aient existé il y a 12 ans, quand cela aurait pu quelque peu soulager les souffrances du peuple du Timor oriental, voire tout au long des 450 années de la domination coloniale du territoire. Nous pensons vraiment que le monde serait bien meilleur si les nations s'employaient avec diligence à améliorer les conditions humanitaires et socio-économiques de leur pays plutôt que de s'ingérer dans les affaires d'autres Etats et de porter des jugements moralisateurs sur ces derniers.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : C'est avec réticence que ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse à la déclaration faite en début d'après-midi par le chef du Gouvernement du Pakistan.

Le Premier Ministre de mon pays a déclaré à plusieurs reprises que la plus grande priorité du Gouvernement de l'Inde était de vivre en paix et en amitié avec tous ses voisins, y compris le Pakistan. L'Accord de Simla, signé par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, fournit les bases permettant de résoudre tous les problèmes en suspens entre les deux pays par voie de négociations bilatérales et par des moyens pacifiques. C'est pourquoi nous regrettons la référence qui a été faite à la question du Cachemire par le Premier Ministre du Pakistan.

M. ADOUM (Tchad) : Ce n'est pas de gaieté de coeur que j'exerce un droit de réponse à l'égard de la déclaration faite ce matin par la délégation du Ghana. C'est avec une grande surprise que ma délégation a écouté ce matin la thèse développée par le chef de la délégation du Ghana accusant mon pays de ne pas coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine, ceci tout simplement parce que le Gouvernement souverain de la République du Tchad a amené le problème Tchad/Libye aux Nations Unies. J'aimerais faire remarquer à la délégation du Ghana que la bonne foi et la volonté du Tchad de collaborer avec l'Organisation de l'unité africaine, notamment avec son comité ad hoc, sont très manifestes. En effet, depuis la création du Comité ad hoc de l'OUA, il y a 10 ans, il n'y a nul doute que le Tchad a toujours fait preuve de disponibilité en participant à toutes les réunions de ce comité et en lui ouvrant ses archives sur la question qui l'oppose à la Libye, et ce en dépit du mépris affiché par l'autre partie au conflit - j'ai nommé la Libye. Cette disponibilité du Tchad de coopérer vient d'être une fois de plus réaffirmée et démontrée avec éclat, car le Président Hissene Habre s'est rendu personnellement à Lusaka en Zambie - pour participer à la réunion du Comité ad hoc qui vient de se terminer - bien qu'il ait perdu son père le 21 septembre 1987 au matin, il y a donc à peine trois jours. Comme à l'accoutumée, le colonel Khadafi a été le grand absent de la réunion de Lusaka. Qu'on ne vienne donc pas tenter de nous intoxiquer ici avec des contre-vérités clairement partisans en mettant en cause la bonne volonté et la disponibilité du Tchad à oeuvrer au sein de l'Organisation de l'unité africaine pour un règlement pacifique du problème Tchad/Libye. Qui plus est, nous pensons là qu'il s'agit de la part de la délégation du Ghana d'une erreur d'appréciation, car tous les participants au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba qui sont conséquents avec eux-mêmes ont pu apprécier la disponibilité et la bonne foi du Tchad dans sa collaboration avec le Comité ad hoc.

M. Adoum (Tchad)

Comme à l'accoutumée, le colonel Khadafi a été le grand absent de la réunion de Lusaka. Donc, qu'on ne vienne pas tenter de nous intoxiquer ici avec des contre-vérités clairement partisans en mettant en cause la bonne volonté et la disponibilité du Tchad à oeuvrer au sein de l'Organisation de l'unité africaine pour un règlement pacifique du problème Tchad/Libye. Qui plus est, nous pensons qu'il s'agit là de la part de la délégation du Ghana d'une erreur d'appréciation, car tous les participants au dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba, qui sont conséquents avec eux-mêmes, ont pu apprécier la disponibilité et la bonne foi du Tchad dans sa collaboration avec le Comité ad hoc. Je vous remercie.

M. UMER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Merci Monsieur le Président. Pour ce qui est des observations que vient de faire le représentant de l'Inde, ma délégation voudrait faire connaître la position du Gouvernement du Pakistan sur la question de Jamu et du Cachemire. Cette position n'a pas besoin d'être réaffirmée ici.

Cette question n'est toujours pas résolue et elle le sera conformément aux résolutions appropriées des Nations Unies compatibles avec l'esprit de l'Accord de Simla. Je vous remercie.

M. MATOS PROENCA (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie Monsieur le Président. La délégation indonésienne a exercé son droit de réponse quelque 24 heures après que le chef de la délégation portugaise ait présenté à l'Assemblée le cas du Timor oriental et a rappelé certains faits inquiétants concernant la situation dans ce territoire, telle qu'elle a été exposée à l'opinion publique mondiale et à la Sous-Commission pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités par des institutions aussi honorables qu'Amnesty International, l'Eglise catholique et certaines organisations de secours. Ce retard n'est guère surprenant et semble se passer de commentaire.

Notre déclaration avait un objectif principal, à savoir, de préconiser un règlement de la question du Timor oriental et non pas de nous lancer dans des accusations stériles et une rhétorique futile, puisque ce genre de démarche ne nous a jamais rapprochés dans le passé des objectifs de paix et de justice que nous recherchons.

Par la résolution 37/30, cette assemblée confiait au Secrétaire général le mandat de trouver une solution globale et internationalement acceptable à ce problème. Notre préoccupation depuis lors, a toujours été d'éviter d'aggraver le

M. Matos Proença (Portugal)

problème mais plutôt d'appuyer aussi fermement que possible les efforts du Secrétaire général. C'est ainsi que nous avons participé à des consultations et amorcé des contacts utiles sous ses auspices, car c'est, à notre avis, la seule voie raisonnable à suivre si l'on veut progresser dans la bonne direction.

Nous avons déclaré à maintes reprises que nous n'avons aucunes réclamations territoriales en ce qui concerne le Timor oriental, mais nous ne pouvons rester indifférents à la souffrance d'un peuple avec lequel nous avons été liés au cours de l'histoire et avec lequel nous partageons une culture et une langue communes. Comment la communauté internationale pourrait-elle s'attendre à ce que le Portugal reste indifférent face à une suite de rapports faisant état de violations des droits les plus élémentaires, tels que le droit à la libre expression, la liberté de religion et même le droit à la vie. Quelles que soient les justifications avancées, ce ne sont que de vaines paroles vides de tout sens tant que rien ne pourra nous convaincre que de sérieux efforts sont en cours pour améliorer les conditions de vie de la population de ce territoire. Nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général se propose de suivre de très près la situation et nous ne prendrons pas de repos avant que le peuple du Timor oriental ne jouisse des droits qui sont reconnus à tout être humain par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par d'autres instruments internationaux élaborés dans le cadre du système des Nations Unies.

M. ASAMOAH (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie. Cela ne m'intéresse pas d'entreprendre une polémique avec le représentant du Tchad au sujet de la question du conflit entre le Tchad et la Libye. Je voudrais simplement dire que je pense que le représentant du Tchad n'a pas très bien compris ce que j'ai dit ce matin. S'il s'agissait d'un problème d'interprétation, je voudrais lire encore une fois ce que j'ai dit, afin que les choses soient claires et je laisserai à tout à chacun dans cette assemblée, de décider si ce que j'ai dit est que le Tchad avait refusé de coopérer avec l'OUA.

Je vais citer ce que j'ai dit ce matin :

"A propos du conflit entre le Tchad et la Libye, le Ghana se demande si les intérêts du Tchad sont véritablement servis au mieux en portant cette affaire devant l'Assemblée générale sous un énoncé provocateur qui d'entrée donne un tour acrimonieux aux débats. C'est comme si le Tchad désavouait la stratégie, 'stratégie' je le souligne, est le mot que j'ai utilisé, des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'ONU visant à éviter une escalade du conflit par

M. Asamoah (Ghana)

des débats acrimonieux au profit d'une diplomatie tranquille et d'une médiation qui permettraient le règlement du différend. Nous ne pensons pas que l'intérêt de l'Afrique et la dignité et l'intégrité de l'OUA en sortiront renforcés si nous donnons l'occasion de nuire à ceux qui cherchent à alimenter le conflit pour servir leurs propres intérêts nationaux, qui n'ont rien à voir avec ceux du Tchad, de la Libye qui sont de sauvegarder leur souveraineté et leur intégrité territoriale." (A/42/PV.10, p. 88)

En fait, ce que j'ai dit était qu'en soulevant la question ici, et en suscitant une certaine acrimonie, cela donnerait l'impression que le Tchad rejette la stratégie adoptée par l'OUA, qui est précisément d'éviter l'acrimonie et d'avoir plutôt recours à la diplomatie tranquille et à la médiation. Si cela veut dire que le Tchad n'a pas coopéré avec l'OUA, c'est à tout à chacun d'en décider.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au représentant de l'Indonésie, je voudrais lui rappeler que sa deuxième intervention doit se limiter strictement à cinq minutes.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Nous avons pris bonne note de ce que vient de dire mon collègue, le Représentant permanent du Portugal. Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit que ce n'est pas le moment de se laisser aller à des débats stériles ou à des échanges d'accusations. Cependant, les comptes rendus montreraient que c'est le Ministre des affaires étrangères du Portugal qui a commencé à évoquer la question et que nous n'avons fait qu'y répondre. Notre réponse est venue avec un peu de retard en raison de l'heure tardive du débat d'hier et ne visait qu'à rendre compte aux membres de l'Assemblée de la totalité des faits.

Je suis aussi d'accord avec lui pour estimer qu'il faudrait que nous nous efforcions ensemble de contribuer, de manière constructive, à une solution. J'estime toutefois que l'on ne peut pas, d'une part, préconiser des efforts visant un dialogue constructif et serein alors que, d'autre part, l'une des parties se permet de continuer à proférer des accusations sans fondement, de répéter toutes sortes de calomnies sur la situation au Timor oriental sans s'attendre à ce que nous y répondions afin de rétablir la vérité. Seule une approche commune permettra de résoudre ce problème.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au représentant du Tchad, je voudrais lui rappeler que sa deuxième intervention doit se limiter strictement à cinq minutes.

M. ADOUM (Tchad) : Tout à l'heure, en commençant mon droit de réponse, j'ai bien dit que je ne prenais pas la parole de gaieté de coeur. Je n'entends donc pas créer une polémique avec la délégation soeur du Ghana mais les mots disent ce qu'ils veulent bien dire. Si mon frère du Ghana pense n'avoir pas accusé le Tchad, je le remercie.

La séance est levée à 19 h 25.